

N° 92

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 15

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

III. - Industrie

Rapporteur spécial : M. Bernard BARBIER

(1) *Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, vice-présidents ; Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; Roger Chinaud, rapporteur général ; Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Götschy, Yves Guéna, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Roger Romani, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 16), 2260 (tome V) et T.A. 533.

Sénat : 91 (1991-1992).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	7
EXAMEN EN COMMISSION	11
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION GENERALE DES CREDITS	15
I- L'EXECUTION DU BUDGET DE 1991	15
A. L'ARRETE D'ANNULATION DU 9 MARS 1991	16
B. LES REPORTS DE CREDITS	19
II - LES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1992	20
1. Les dépenses ordinaires	21
2. Les dépenses en capital	21
III - LES PRINCIPALES ACTIONS	22
1. Les moyens de l'administration	22
2. Les matières premières	23
3. L'énergie nucléaire	23
4. La politique énergétique	24
5. La politique industrielle et l'innovation	24
6. La normalisation, la qualification, la métrologie et la sécurité de l'appareil productif	25
CHAPITRE II : LES MOYENS DE L'ADMINISTRATION	27
I- UNE REDUCTION CONTINUE DU NOMBRE D'EMPLOIS	27
A. DES EFFECTIFS BUDGETAIRES EN BAISSSE	27
1. Une diminution entamée en 1984	27
2. Qui se poursuit en 1992	28
B. ASSURER LES MISSIONS PRIORITAIRES	29
1. Une diminution des effectifs du ministère	29
2. Un renforcement des moyens des écoles des mines ...	30

	<u>Pages</u>
II- DES MODIFICATIONS DE STRUCTURES IMPORTANTES	30
A. LA REORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE	30
B. LA TRANSFORMATION DES ECOLES DES MINES EN ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS	32
CHAPITRE III : LES MATIERES PREMIERES	33
I- L'EVOLUTION DES PRIX DES MATIERES PREMIERES	33
A. UNE BAISSSE TENDANCIELLE JUSQU'EN 1986	33
B. UNE GRANDE INSTABILITE DEPUIS 1987	33
II- LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANCAISE	36
A. UNE FRANCE PAUVRE EN RESSOURCES MINERALES MAIS DISPOSANT D'OPERATEURS PERFORMANTS ...	36
B. UNE POLITIQUE ACTIVE ET DIVERSIFIEE	37
1. Une politique de stockage de précaution	37
2. Un soutien de l'effort de recherche des opérateurs industriels	38
3. La définition et le respect de règles de coopération internationale stables	38
4. La protection de l'environnement	39
III- UNE LEGERE DIMINUTION GLOBALE DES CREDITS ..	40
A. LA CAISSE FRANCAISE DES MATIERES PREMIERES ..	40
B. LE BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES	41
CHAPITRE IV : L'ENERGIE NUCLEAIRE	43
I- UN PROGRAMME NUCLEAIRE ARRIVE A MATURITE ..	43
A. UN RALENTISSEMENT DES ENGAGEMENTS DEPUIS 1985	43
B. DES CONTRAINTES POUR L'AVENIR	44
1. Faire face aux besoins prévisibles d'électricité	44
2. Eviter d'alourdir les coûts de production d'électricité	44
3. Maintenir la compétence et l'avance de l'industrie nucléaire nationale	45

	<u>Pages</u>
C. LES PERSPECTIVES A L'EXPORTATION	46
1. Les ouvertures à l'Est	46
2. Un regain d'intérêt pour le nucléaire	47
3. La recherche d'alliances internationales	47
II - LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	48
A. UN ROLE ET UNE ORGANISATION RENOUVELES	48
B. UN FINANCEMENT EN DIMINUTION	49
1. Un budget global stable	49
2. Une subvention civile en diminution en 1992	50
CHAPITRE V : LA POLITIQUE ENERGETIQUE	53
I - RENFORCER LA COMPETITIVITE DES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES	54
A. LE CHARBON	54
1. Une situation structurellement déficitaire	54
2. Le maintien de l'effort de reconversion	57
B. LE GAZ ET L'ELECTRICITE	58
1. Gaz de France	58
2. Electricité de France	61
II - INTENSIFIER LA MAITRISE DE L'ENERGIE	63
A. UN CONTEXTE ENERGETIQUE NOUVEAU	63
B. LA NOUVELLE AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE	64
CHAPITRE VI : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION	69
I - LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE	71
A. LA DIFFUSION DE L'INNOVATION DANS LES P.M.I. ...	71
B. LES GRANDS PROGRAMMES	73
1. Les grands programmes hors électronique	73
2. Les grands programmes électroniques	74

	<u>Pages</u>
II - LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL	76
A. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL REGIONAL	77
B. L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	77
III - LES RESTRUCTURATIONS ET LA RECONVERSION	79
A. L'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTE	79
B. L'EFFORT DE CONVERSION	80
 CHAPITRE VII : LA NORMALISATION, LA QUALIFICATION, LA METROLOGIE ET LA SECURITE DE L'APPAREIL PRODUCTIF ..	 81
I - LA POLITIQUE DE NORMALISATION	81
A. L'APPAREIL NORMATIF FRANCAIS	82
B. LE PROCESSUS NORMATIF EUROPEEN	83
II - LA POLITIQUE DE CERTIFICATION	84
A. LES ESSAIS	84
B. LA CERTIFICATION	85
III - LA POLITIQUE DE QUALITE	85
A. LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	86
B. LES CREDITS EN FAVEUR DE LA QUALITE	87
 MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE	 89
'AMENDEMENT PRESENTE PAR VOTRE COMMISSION	91

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Une augmentation des crédits de l'Industrie

Pour la première fois depuis 1987, le budget de l'Industrie progresse en 1992. Après avoir diminué de plus de 30 % en cinq ans, les dépenses consacrées au budget de l'Industrie augmentent de 4,88 % en 1992, soit sensiblement plus que l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat.

En outre, les autorisations de programme progressent de 12,28 % contre 8,7 % en 1991.

2. Une stabilisation des dépenses ordinaires associée à une vive progression des dépenses en capital

Les dépenses ordinaires diminuent de 0,4 % en francs courants, témoignant d'un souci d'économie et de bonne gestion des moyens de fonctionnement.

En revanche, la forte progression des dépenses en capital : + 20,13 % en crédits de paiement et + 12,28 % en autorisations de programme, traduit la politique volontariste du Gouvernement en matière industrielle.

Votre rapporteur ne peut que se féliciter de ce double mouvement.

3. Un léger desserrement de la rigidité traditionnelle du budget

Les trois catégories de subventions qui représentaient à elles seules près des deux tiers du budget : subventions à Charbonnages de France, au CEA et aux interventions dans le domaine de l'équipement naval, n'en représentent plus que 60 %, ce qui, associé à une légère diminution des moyens de fonctionnement du Ministère et des services extérieurs, contribue à permettre le développement d'autres politiques industrielles, grâce à des disponibilités de crédits plus importantes.

4. Une accentuation de l'effort en faveur des PMI

Votre rapporteur ne peut qu'approuver l'augmentation des crédits relatifs au financement de l'innovation dans les PMI, notamment à travers l'ANVAR dont l'action a été réorientée vers les petites et moyennes industries qui représentent 95 % des entreprises et plus de 50 % des effectifs industriels.

Il observe également que les actions d'amélioration de leur compétitivité dans le cadre des contrats de plan Etat-régions sont poursuivies.

Enfin, il estime que les mesures annoncées dans le Plan PME-PMI sont positives, mais qu'il faut poursuivre dans la voie du renforcement des fonds propres et de l'amélioration de la transmission des entreprises.

5. Un renforcement des crédits affectés aux grands programmes

Les dotations des grands programmes progressent de 13,5 % en autorisations de programme et de 30,4 % en crédits de paiement.

Un effort très important est donc engagé par le ministère, en particulier pour soutenir la filière électronique qui bénéficie de 500 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires.

Votre rapporteur partage tout à fait le souci de soutenir ce secteur stratégique essentiel pour l'avenir de la compétitivité d'un grand nombre de secteurs industriels.

Toutefois, il voudrait être certain que ces crédits soient bien utilisés et que les nombreux errements ou gaspillages constatés, en particulier par la Cour des Comptes, dans la mise en oeuvre de la politique de la filière électronique ne se reproduisent pas.

6. Une priorité maintenue en faveur de la maîtrise de l'énergie

Au sein des crédits consacrés à l'énergie, en légère diminution dans la projet de budget pour 1992, la progression des dotations affectées à la maîtrise de l'énergie confirme la priorité accordée à cette politique depuis 1990.

La mise en place de la nouvelle Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie devrait contribuer aux efforts de réduction de la contrainte énergétique qui pèse sur l'économie française. Votre rapporteur veillera à ce que cette préoccupation fasse effectivement partie des actions de ce nouvel organisme.

7. Un développement de la formation

Les écoles nationales supérieures des mines ont été transformées en établissements publics administratifs en 1991.

Elles voient leurs moyens renforcés et leurs capacités étendues en 1992. Après la création d'une cinquième école à Nantes, une sixième école doit être créée à Albi.

Votre rapporteur s'en félicite et souligne l'importance de la poursuite du développement de la formation et de l'augmentation du nombre des ingénieurs, les industries françaises en ayant grand besoin.

8. Quelques interrogations demeurent

- Votre rapporteur s'interroge sur la stagnation de la subvention accordée au Commissariat à l'énergie atomique. En effet, alors que celui-ci se lance dans des programmes de recherche d'importance stratégique et que le problème de la sûreté nucléaire revêt un caractère éminemment prioritaire, les subventions qui lui sont accordées par l'Etat ne paraissent pas être en adéquation avec les objectifs retenus.

- La globalisation des dépenses de fonctionnement du ministère ne rend pas son contrôle parlementaire plus aisé.

Votre rapporteur a amorcé un travail de contrôle sur les mouvements observés sur différents chapitres du budget de l'Industrie, en particulier sur les chapitres ayant fait l'objet de reports ou d'annulations importants au cours des dernières années. Les réponses très partielles qu'il a reçues l'encouragent à persévérer afin que la traduction budgétaire de la politique industrielle du Gouvernement et son exécution deviennent plus lisibles et plus précises.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 6 novembre 1991, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission a procédé à l'examen du projet de budget pour 1992 de l'économie, des finances et du budget (III - industrie), sur le rapport de M. Bernard Barbier, rapporteur spécial.

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, a d'abord indiqué que les crédits de l'industrie augmentaient de 4,8 % dans le projet de budget pour 1992, ce qui représentait une inversion de la tendance observée au cours des années précédentes, le budget de l'industrie ayant diminué de plus de 30 % en cinq ans.

Puis il a détaillé les raisons de cette évolution qui recouvre deux mouvements différents : une stabilisation des dépenses ordinaires, en raison surtout d'une diminution des moyens de l'administration, et une vive progression des dépenses en capital qui augmentent de 20 % en crédits de paiement et de 12 % en autorisations de programme.

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, a alors indiqué que le Gouvernement avait choisi de privilégier les dotations affectées à la politique industrielle en retenant deux priorités : les petites et moyennes industries (P.M.I.) et les grands programmes technologiques.

S'il s'est félicité de l'augmentation des dotations en faveur de l'innovation et de l'amélioration de la compétitivité des P.M.I., M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, a néanmoins regretté l'absence de dispositions de plus grande portée pour encourager le renforcement des fonds propres de ces entreprises. Il a ajouté que, parmi les mesures fiscales inscrites dans le projet de loi de finances pour 1992, aucune n'avait été prise en faveur des entreprises individuelles alors que celles-ci représentaient plus de la moitié des P.M.E.-P.M.I. dans le secteur industriel.

Evoquant ensuite le deuxième axe de la politique industrielle, les grands programmes technologiques, M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, a souligné la forte augmentation des crédits qui leur étaient affectés, en particulier au profit de la télévision à haute définition et des composants (programme JESSI).

Enfin, le rapporteur spécial a relevé la poursuite des actions en faveur de la qualité, de la normalisation et de la métrologie, ainsi que des efforts en matière de formation avec la création prévue en 1992 d'une sixième école des mines.

Abordant, ensuite, la politique énergétique du Gouvernement, **M. Bernard Barbier, rapporteur spécial** a indiqué qu'elle se manifestait dans le projet de budget pour 1992, par une légère baisse de la subvention à Charbonnages de France, par une stagnation de la subvention au commissariat à l'énergie atomique, regrettable en raison du caractère prioritaire des programmes de recherche que celui-ci doit engager et réaliser, et enfin par un maintien des efforts en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Il a évoqué l'incertitude qui pesait sur la mise en place de la nouvelle agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Puis, il a insisté sur la nécessité de favoriser le développement des énergies renouvelables, en particulier d'origine agricole et souhaité que la commission des finances propose des mesures de détaxation des biocarburants, au cours de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances.

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, a alors rappelé l'importance de l'atout que représentait pour la France son programme électronucléaire, parvenu à maturité, mais dont il fallait maintenant prévoir le renouvellement.

Il a ensuite évoqué la menace de remise en cause des monopoles dont disposent Electricité de France et Gaz de France par la Commission de Bruxelles. Il a souhaité qu'une réflexion approfondie soit menée par le Gouvernement sur cette question et que le Parlement et les élus locaux y soient associés.

Un large débat s'est alors ouvert auquel ont participé **MM. Jacques Oudin, Robert Vizet, Emmanuel Hamel, Paul Loridant, Roger Chinaud, rapporteur général, et Jean Clouet** qui présidait la séance. Est également intervenu **M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan pour les crédits de l'industrie.**

En réponse aux divers intervenants, **M. Bernard Barbier, rapporteur spécial** a confirmé que l'investissement industriel avait baissé au cours des dernières années et qu'il était donc devenu tout à fait nécessaire de prendre des mesures pour l'encourager, notamment dans les petites et moyennes entreprises.

Puis, il a indiqué que la formule des contrats de plan Etat-régions devrait être maintenue dans le cadre du XIe Plan et que leurs dispositions à caractère industriel concernaient essentiellement l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Il a ensuite souligné la volonté de plusieurs gouvernements européens de maintenir les monopoles existant dans le secteur de l'énergie.

Enfin, il a évoqué le caractère important et stratégique des programmes de recherche du commissariat à l'énergie atomique et noté qu'il serait tout à fait intéressant de comparer les moyens dont il dispose avec ceux mis en oeuvre au Japon, pour le même objet.

En dernier lieu, il a confirmé à **M. Roger Chinaud, rapporteur général**, qu'il développerait dans son rapport la critique de la tutelle exercée par le ministère de l'industrie sur les entreprises du secteur public qui sont de son ressort.

A l'issue de ce débat, la commission a décidé d'adopter les crédits du budget de l'économie, des finances et du budget (III - industrie), sous réserve de l'adoption d'un amendement tendant à réduire les crédits de paiement du titre VI affectés aux grands programmes électroniques de 65 millions de francs.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

I - L'EXECUTION DU BUDGET DE 1991

Globalement, la situation à la fin du premier semestre de 1991 fait apparaître une **diminution du taux de consommation des crédits** de l'industrie par rapport à la même période de 1990.

Situation à la fin du 1er semestre 1990-1991
des crédits de l'industrie

(francs)

	Crédits ouverts	Dépassements (1)	Dépenses ordonnancées	Taux de consommation (en %)
Titre III				
1990	4 741 220 580	327 787 875	2 661 163 008	52,50
1991	4 828 335 607	296 562 751	2 725 132 446	53,17
Titre IV				
1990	8 634 745 110		4 355 319 499	50,44
1991	8 300 271 934		4 042 436 153	48,70
Titre V				
1990	164 223 569		162 485 413	98,94
1991	132 095 343	101 209 608	233 304 951	100,00
Titre VI				
1990	3 678 804 744		2 330 716 747	63,36
1991	4 484 202 694		1 541 164 830	34,36
Total général				
1990	17 218 994 003	327 787 875	9 509 684 667	54,20
1991	17 744 905 578	397 772 359	8 542 038 380	47,08

Crédits théoriques mis en place en attente de rattachements, fonds de concours et droits théoriques à répartition relatifs aux augmentations de traitement et valorisations indemnitaires

Les crédits du titre VI sont principalement touchés par cette diminution des ordonnancements, puisque leur taux de consommation passe de 63,3 % à 34,3 %.

Cette évolution est la traduction des mesures de régulation budgétaire prises au mois de mai 1991, tendant à geler une partie des crédits de chaque ministère.

A. L'ARRETE D'ANNULATION DU 9 MARS 1991

Par rapport aux autres budgets, le montant des annulations dont les crédits du budget de l'industrie ont fait l'objet par l'arrêté du 9 mars 1991, est relativement peu important.

Pour les dépenses ordinaires, 262,86 millions de francs de crédits ont été annulés, soit 1,98 % des dotations initialement votées pour 1991 et 2,14 % des dotations hors crédits de personnel.

Les autorisations de programme annulées s'élèvent à 138,51 millions de francs, soit 2,19 % des dotations initiales.

Enfin, les crédits de paiement ont fait l'objet d'annulations à hauteur de 72,14 millions de francs, soit 1,56 % des dotations initialement votées pour 1991.

Ces annulations ont réduit d'autant la progression des crédits constatée entre le budget voté pour 1990 et le budget voté pour 1991. Le tableau ci-après en fournit le bilan :

	Budget voté 1991/ budget voté 1990	Budget 1991 après annulations/budget 1990
Dépenses ordinaires	+ 0,25 %	- 1,73 %
Autorisations de programme	+ 46,86 %	+ 43,63 %
Crédits de paiement	+ 24,11 %	+ 22,16 %

Cet arrêté a touché 19 chapitres sur les 51 que comporte le budget de l'industrie (7 d'entre eux avaient été abondés en deuxième délibération à l'Assemblée nationale).

En outre, sur ces 19 chapitres, 12 avaient déjà fait l'objet d'annulations au titre d'arrêtés pris en 1988, 1989 et 1990 et 6 l'avaient été à plusieurs reprises (44-81 Subventions à différents organismes, 44-93 Normes qualité, 54-93 Etudes, 64-92 Actions de développement industriel régional, 64-94 Normes qualité, 64-96 Restructurations industrielles).

Par ailleurs, l'arrêté du 9 mars a annulé 220 millions de francs affectés à Charbonnages de France, soit 7 % de la subvention initiale, alors que cette dotation avait été abondée de 30 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 1991.

Le Ministère de l'Industrie a justifié cette annulation par la prise en compte des normes d'accélération de la récession sur les sites de la Mure et de Carmaux, rendues nécessaires par une situation financière très défavorable.

Aux questions posées par votre rapporteur, dans le cadre d'un contrôle sur l'exécution du budget de l'Industrie, sur le caractère répétitif de certaines annulations, le Ministre de l'Industrie a répondu que ces annulations résultaient avant tout de la conséquence de mesures générales prises par le Gouvernement pour le budget de l'Etat.

S'agissant des crédits de fonctionnement, et par exemple des dépenses informatiques, bureautiques et télématiques, il a été indiqué à votre rapporteur que la ponction résultant des annulations avait nécessairement une incidence sur le fonctionnement des services.

Pour les chapitres d'intervention, les annulations ont pour conséquence, soit une suppression des actions envisagées, soit un report dans le temps des mesures prévues. C'est ainsi que, par exemple, le calendrier relatif à la mise en place à Nantes d'une nouvelle école des Mines a dû être ajusté, à la suite des annulations intervenues au mois de mars 1991.

(en millions de francs)

Chapitre	Rappel d'A.P. disponibles en fin de gestion 1990	Dotation initiale loi de finances		Annulations		Report de D.O. ou C.P. de 1990 à 1991	Virements, transferts et répartitions		Fonds de concours		Total des variations		Dotations effectives au 1er août 1991	
		A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.		A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.
Titre III	//////////	//////////	4 720,42	//////////	- 23,83	3,10	//////////	- 138,42	//////////	399,63	//////////	236,94	//////////	4 957,37
Titre IV	//////////	//////////	8 537,57	//////////	- 239,03	-	//////////	3,32	//////////	-	//////////	- 235,70	//////////	8 301,87
52-61	62,98	-	-	-	-	-	10,00	10,00	-	-	72,98	10,00	72,98	10,00
54-92	6,00	-	-	-	-	6,00	-	-	-	-	6,00	6,00	6,00	6,00
54-93	40,95	32,68	25,53	- 3,00	- 1,00	180,49	-	-	-	-	74,23	205,02	427,39	194,16
57-02	56,43	186,71	92,87	- 19,30	- 6,93	144,76	2,10	2,45	22,59	22,59	248,54	255,75	250,41	174,87
Total Titre V	166,36	222,99	118,40	- 22,30	- 7,93	331,25	12,10	12,45	22,59	22,59	401,75	476,77	756,79	385,03
62-00	-	-	-	-	-	-	-	1,64	-	-	-	1,64	-	1,64
62-01	101,50	307,39	234,39	- 15,12	- 5,80	202,08	-	-	-	-	393,77	430,67	393,77	264,91
62-12	1,08	135,07	124,61	- 12,29	- 9,60	6,33	-	-	-	-	123,86	121,34	123,86	115,01
62-92	20,26	303,87	278,45	- 21,80	- 6,70	23,23	-	-	-	-	302,33	294,98	302,33	271,75
64-92	1,45	348,58	196,58	- 15,00	- 9,66	291,27	-	-	-	-	335,03	478,19	335,03	220,03
64-93	291,61	916,99	1 166,99	-	-	261,18	-	-	-	-	1 208,60	1 428,17	1 208,14	1 175,99
64-94	0,02	103,75	71,45	- 10,00	- 3,45	12,57	-	-	-	-	93,77	80,57	52,73	30,64
64-95	63,27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63,27	-	2,77	2,77
64-96	180,14	99,52	79,52	- 2,00	- 1,00	250,13	-	-	-	-	277,66	328,65	277,66	105,35
66-01	49,84	3 862,24	2 326,14	- 40,00	- 28,00	752,17	-	- 43,97	-	-	3 872,08	3 006,34	2 443,21	1 215,46
66-90	1,00	-	-	-	-	2,15	-	1,20	-	-	1,00	3,35	1,00	1,20
Total Titre VI	710,19	6 077,42	4 478,14	- 116,21	- 64,21	1 801,12	-	- 41,13	-	-	6 671,41	6 173,93	5 140,53	3 404,77

B. LES REPORTS DE CREDITS

Malgré une constante diminution des crédits affectés au budget de l'Industrie, particulièrement sensible entre 1987 et 1991, des reports importants de crédits sont constatés chaque année : plus de 2,3 milliards de francs de 1988 à 1989 et de 1989 à 1990, plus de 2,1 milliards de francs de 1990 à 1991.

En réponse aux questions de votre rapporteur, le Ministre de l'Industrie a justifié une part importante de ces reports par le rattachement tardif des sommes provenant de fonds de concours ou des crédits alimentés par répartition d'autres chapitres.

Par ailleurs, certains crédits, étroitement liés à la conjoncture économique et relativement difficiles à prévoir, comme ceux qui sont affectés aux restructurations industrielles, font régulièrement l'objet de reports significatifs.

Enfin, il a été précisé à votre rapporteur que les crédits reportés étaient généralement affectés à la couverture des services votés de l'exercice suivant et qu'en outre, ils entraient dans la détermination du montant des dotations initiales.

II - LES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1992

Les crédits demandés pour l'Industrie en 1992 (dépenses ordinaires et crédits de paiement), atteignent 18,7 milliards de francs, en augmentation de 4,8 % par rapport au budget voté de 1991.

Les autorisations de programme prévues s'élèvent à 7,07 milliards de francs, en augmentation de 12,2 % par rapport aux autorisations votées pour 1991.

Le tableau ci-après fournit le détail des évolutions :

(millions de francs)

	Crédits votés pour 1991	Crédits demandés pour 1992	Evolution en %
Dépenses ordinaires			
Titre III : moyens des services	4.720,42	4.831,74	+ 2,36
Titre IV : interventions publiques ..	8.537,57	8.372,37	- 1,93
Total dépenses ordinaires	13.258,00	13.204,11	- 0,41
Dépenses en capital			
Titre V : investissements exécutés par l'Etat - crédits de paiement	53,04	47,13	- 11,14
Titre VI : subventions d'investissement accordées par l'Etat - crédits de paiement	4.543,50	5.474,84	+ 20,49
Total dépenses en capital	4.596,54	5.521,97	+ 20,13
Total D.O. + C.P.	17.854,55	18.726,08	+ 4,88
Autorisations de programme			
Titre V	74,38	100,04	+ 34,49
Titre VI	6.226,03	6.973,83	+ 12,01
Total autorisations de programme	6.300,41	7.073,87	+ 12,28

1. Les dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, qui représentent plus de 70 % des crédits de l'Industrie (contre 74 % en 1990), diminuent de 0,4 % en francs courants.

Au sein de ces dépenses, les moyens des services atteignent 4,8 milliards de francs, en augmentation de 2,3 % par rapport au budget voté de 1991.

Les interventions publiques s'élèvent à 8,3 milliards de francs, et diminuent de près de 2 % en francs courants.

2. Les dépenses en capital

Pour 1992, elles représentent 5,5 milliards de francs en crédits de paiement, augmentant de plus de 20 % et 7,07 milliards de francs en autorisations de programme, en accroissement de 12,3 % par rapport aux crédits votés pour 1991.

Les investissements exécutés par l'Etat, qui ne constituent qu'une très faible part des dépenses en capital, atteignent 47,1 millions de francs en crédits de paiement, en baisse de 11,1 % par rapport aux crédits votés pour 1991. En revanche, les autorisations de programme correspondantes augmentent de 34,5 % et s'élèvent à 100 millions de francs.

Les subventions d'investissement accordées par l'Etat sont en nette augmentation par rapport à 1991. Elles atteignent 5,47 milliards de francs en crédits de paiement, en augmentation de 20,5 % et 6,97 milliards de francs en autorisations de programme, en hausse de 12 % par rapport à 1991.

III - LES PRINCIPALES ACTIONS

Action	Crédits demandés (en millions de francs)	Importance de chaque action (en %).	Variation par rapport à 1991 (en %)
I. Dépenses ordinaires et crédits de paiement			
Moyens de l'administration (1)	1.836,67	9,8	- 5,0
Matières premières	512,43	2,8	- 4,2
Energie nucléaire	3.374,00	18,0	+ 2,7
Politique énergétique	7.370,16	39,4	- 1,6
Politique industrielle et innovation	5.249,21	28,0	+ 23,6
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	383,61	2,0	+ 5,9
Total I	18.726,08	100,0	+ 4,8
II. Autorisations de programme			
Moyens de l'administration	58,89	0,8	+ 62,1
Matières premières	126,98	1,8	- 7,5
Energie nucléaire	--	--	--
Politique énergétique	533,79	7,5	+ 3,5
Politique industrielle et innovation	6.248,61	88,4	+ 13,5
Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	105,60	1,5	- 3,6
Total II	7.073,87	100,0	+ 12,2

(1) Administration centrale et services extérieurs.

1. Les moyens de l'administration

• Les moyens de l'administration qui regroupent les actions "administration centrale" et "services extérieurs", représentent moins de 10 % des crédits demandés pour 1992, contre 12 % en 1991.

La diminution des dotations de 5 % en francs courants s'explique essentiellement par :

- une réduction nette des effectifs, par ajustement aux besoins : 32 emplois sont au total supprimés, mais 57 emplois sont néanmoins créés dans les écoles nationales supérieures des mines ;

- une économie sur les moyens généraux des services et certaines dépenses informatiques ;
- la transformation des écoles nationales supérieures des mines en établissements publics administratifs.

En revanche, les dotations de fonctionnement des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) augmentent légèrement.

- La forte hausse des autorisations de programme est principalement due à l'augmentation de la dotation aux équipements administratifs et techniques des écoles nationales supérieures des mines.

2. Les matières premières

- La baisse de 4,2 % des crédits consacrés aux matières premières résulte, pour l'essentiel, de l'ajustement de la dotation destinée à couvrir les frais de gestion et de stockage de la Caisse française des matières premières (- 13,17 millions de francs).

- En autorisations de programme, les programmes de recherche du Bureau de recherches géologiques et minières sont légèrement diminués.

3. L'énergie nucléaire

La subvention de fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique est ajustée à hauteur de 91 millions de francs et atteint 3.374 millions de francs, en augmentation de 2,7 % par rapport aux crédits votés pour 1991, ce qui représente une stagnation en francs constants.

En outre, pour la deuxième année consécutive, la subvention d'investissement qui était accordée à cet organisme n'est pas reconduite. En conséquence, aucune autorisation de programme n'est consacrée à l'énergie nucléaire.

4. La politique énergétique

En légère diminution en dépenses ordinaires et crédits de paiement, les crédits de politique énergétique augmentent de 3,5 % en autorisations de programme. Cette évolution différenciée résulte de :

- la baisse de 205 millions de francs de la subvention aux Charbonnages de France, en partie compensée par l'ajustement de la subvention pour la couverture des charges spécifiques à hauteur de 105 millions de francs,
- l'augmentation des autorisations de programme destinées à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (qui remplace l'Agence française de maîtrise de l'énergie) qui atteignent 304 millions de francs, à la reconversion des zones minières qui s'élèvent à 225 millions de francs, et destinées à l'Observatoire de l'énergie pour la réalisations d'études (4,79 millions de francs).

L'action "politique énergétique" demeure néanmoins la première du budget de l'industrie avec près de 40 % des crédits.

5. La politique industrielle et l'innovation

Cette action augmente considérablement dans le projet de loi de finances pour 1992 : + 23,6 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement, + 13,5 % en autorisations de programme.

• Les dépenses ordinaires n'augmentent qu'en raison de l'inscription sous cette action et non plus à l'action "services extérieurs", des crédits de subventions aux écoles des mines, transformées en établissements publics administratifs en 1991. La dotation du fonds de conversion des chantiers navals est, à l'inverse, diminuée de 44,69 millions de francs pour tenir compte de la clôture du plan social NORMED.

• **Les subventions d'investissement progressent fortement, et en particulier :**

- les dotations destinées à la poursuite des actions **d'amélioration de la compétitivité des entreprises**, en particulier des PMI, essentiellement dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, qui augmentent de 17,6 % en crédits de paiement, mais diminuent de 1,3 % en autorisations de programme ;

- les crédits de **restructurations industrielles**, notamment dans le cadre des actions suivies par le CIRI et des actions engagées en matière d'aides à la modernisation et de développement technologique des PMI situées dans les bassins en cours de restructuration industrielle ; ces crédits augmentent de plus de 50 % en crédits de paiement et triplent en autorisations de programme pour atteindre 331 millions de francs ;

- enfin et surtout les crédits destinés au **développement de la recherche industrielle et de l'innovation** qui progressent de 38,9 % en crédits de paiement pour atteindre 3.232,5 millions de francs et de 16,3 % en autorisations de programme en s'élevant à 4.494,2 millions de francs ; parmi ces crédits, les dotations en faveur de **l'ANVAR et des aides à l'innovation** augmentent fortement, dépassant le milliard de francs en autorisations de programme, ainsi que les dotations aux **grands programmes**, en particulier pour le secteur de l'électronique, ces derniers crédits progressent de 500 millions de francs en crédits de paiement et atteignent 2.443,2 millions de francs en autorisations de programme.

6. La normalisation, la qualification, la métrologie et la sécurité de l'appareil productif

Priorité du Gouvernement depuis 1989, cette action voit ses crédits de paiement augmenter de 5,9 % tandis que ses autorisations de programme diminuent de 3,6 %.

L'essentiel des augmentations résulte de la progression des dotations destinées à poursuivre les efforts de modernisation des équipements du Laboratoire national d'essais, ainsi que de l'augmentation des aides au développement de la normalisation et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises pour la qualité.

CHAPITRE II

LES MOYENS DE L'ADMINISTRATION

Les moyens de l'administration qui regroupent les actions "administration centrale" et "services extérieurs" représentent moins de 10 % des crédits demandés pour le budget de l'industrie en 1992, contre 12 % en 1991. Ils s'élèvent à 1 836,6 millions de francs et diminuent de 5 % en francs courants.

Cette diminution résulte notamment d'une réduction des effectifs, toutefois en partie compensée par un nouvel effort en faveur de la recherche et de l'enseignement dans les écoles nationales supérieures des mines.

I - UNE REDUCTION CONTINUE DU NOMBRE D'EMPLOIS

A. DES EFFECTIFS BUDGETAIRES EN BAISSSE

1. Une diminution entamée en 1984

La réduction des effectifs budgétaires du ministère de l'industrie a été constante depuis 1984. De 1984 à 1991, les effectifs ont été ramenés de 6 591 à 5 432, ce qui représente une suppression nette de 1 159 emplois. Il convient toutefois de rappeler que, sur ce nombre, 622 emplois ont été transférés au ministère de l'environnement en 1991, au titre des installations classées.

Depuis 1984, le nombre de vacances d'emplois a également sensiblement diminué, passant de 588 à 112 en 1989 et 60 en 1991. Ce dernier chiffre représente, pour le ministère de l'industrie, le "volant de gestion" nécessaire pour assurer la continuité des effectifs.

Sur les 60 emplois vacants, 22 sont gagés pour faire face au coût du travail à temps partiel et 20 autres servent à assurer la rémunération des agents saisonniers et occasionnels indispensables à la continuité du service.

2. Qui se poursuit en 1992

Après 103 suppressions nettes d'emplois en 1990 et 44 autres suppressions d'emplois en 1991, il est prévu de **supprimer 32 postes budgétaires en 1992.**

Pour remédier à cette pénurie quantitative, le ministère de l'industrie a mis en place en 1990 des outils de gestion prévisionnelle des effectifs : une base informatique de gestion des personnels et un suivi de l'objectif annuel de gestion, c'est-à-dire du nombre maximum de postes de travail répartis par structures, susceptibles d'être financés sur le budget du ministère au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'objectif a été défini.

Cette gestion prévisionnelle des effectifs est à nouveau une priorité en 1992. Les divers outils et modalités de mise en oeuvre définis devraient être encore affinés afin de permettre un redéploiement aussi optimal que possible des effectifs du ministère.

Toutefois, à ce problème quantitatif s'ajoute, pour le ministère, un problème de **pénurie qualitative**, certains emplois restant vacants en raison de la difficulté de trouver des candidats adaptés.

La solution actuellement retenue est de faire appel à des agents extérieurs au ministère. Il peut s'agir :

- d'agents titulaires d'autres ministères : en 1991, pour la première fois, des ingénieurs des télécommunications ont été affectés au ministère de l'industrie dès leur sortie de l'école,

- de contractuels recrutés sur le marché du travail : cette solution a l'inconvénient de surcoûts élevés.

Pour essayer de résoudre ce problème, le ministère commence à développer une réflexion destinée à adapter ses agents aux emplois nouveaux, en accentuant les actions de formation, en favorisant la mobilité, en mettant au point des filières de métiers.

Votre rapporteur considère que ce défi qualitatif doit être relevé et que l'efficacité des politiques et actions menées par le ministère de l'industrie ne pourra être réelle que si ses concepteurs et exécutants en ont vraiment la maîtrise technique.

B. ASSURER LES MISSIONS PRIORITAIRES

Depuis 1986, la politique suivie a consisté à redéployer les effectifs vers les services extérieurs - écoles des mines et directions régionales de l'industrie et de la recherche - au détriment de l'administration centrale. Ces grands axes sont poursuivis en 1992, avec toutefois quelques nuances.

1. Une diminution des effectifs du ministère

En 1992, comme au cours des années précédentes, il est prévu de diminuer les effectifs de l'administration centrale, 59 emplois devant être supprimés au cours de l'exercice.

Les deux tiers de ces suppressions d'emplois devraient concerner des agents contractuels du ministère.

En revanche et contrairement aux évolutions constatées les années précédentes, ces réductions d'effectifs ne sont pas accompagnées d'un redéploiement au profit des services extérieurs. En effet, 23 suppressions d'emplois sont prévues cette année dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, au titre d'un ajustement aux besoins.

En outre, 2 emplois sont supprimés au Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages ; 4 emplois sont également supprimés au Service spécial des dépôts d'hydrocarbures et au Service de conservation des gisements d'hydrocarbures.

2. Un renforcement des moyens des écoles des mines

La nécessité d'accroître le nombre des ingénieurs en France a été mise en évidence à plusieurs reprises. La création en 1991 d'une cinquième école des mines à Nantes, s'ajoutant aux écoles des mines de Paris, Alès, Douai et Saint-Etienne, a permis de développer le dispositif existant.

En 1992, il est prévu de créer une sixième école des mines à Albi. A ce titre, 49 emplois sont créés pour l'enseignement et 8 pour la recherche.

En outre, les moyens matériels de fonctionnement des écoles des mines ainsi que les crédits d'investissement qui leur sont affectés sont renforcés en 1992.

II - DES MODIFICATIONS DE STRUCTURES IMPORTANTES

A. LA REORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE

Par décret en date du 8 juin 1990, la direction générale de l'industrie avait été réorganisée de façon à raccourcir les chaînes hiérarchiques et à se recentrer autour de ses principaux pôles d'activité, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes industries.

La direction générale de l'industrie comprenait donc 8 services, 3 de nature sectorielle et 5 à caractère horizontal.

Par décret en date du 13 mai 1991, cette organisation a été remaniée. La direction générale de l'industrie est supprimée et éclatée en trois nouvelles directions, chaque direction prenant en charge un secteur d'activité reconnu prioritaire par le ministre.

Ces trois nouvelles directions sont :

- **la direction générale des stratégies industrielles**, chargée de mener une action de réflexion et de conception, de proposer au Gouvernement les mesures permettant d'accroître la compétitivité des entreprises industrielles et de favoriser le développement de la recherche et de l'innovation dans l'industrie, de suivre les aspects sociaux du développement industriel et d'élaborer la politique menée à l'égard des entreprises publiques dont elle coordonne l'exercice de la tutelle ; elle comprend 6 services : le service des industries de base et biens d'équipement, le service des biens de consommation et de service, le service des affaires économiques et internationales, le service de la technologie et de la stratégie et le service des statistiques industrielles ;
- **la direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie**, chargée d'encourager le développement des petites et moyennes entreprises et de veiller à la sécurité des activités industrielles, de mettre en oeuvre la formation initiale et permanente dans l'industrie et les mesures de conversion et de reconversion industrielles, d'assurer la tutelle de l'ANVAR, des centres techniques industriels, des chambres de commerce et d'industrie ; les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement lui sont rattachées ;
- **la direction de la sûreté des installations nucléaires**, responsable de l'étude, de la définition et de la mise en oeuvre de la politique en matière de sûreté nucléaire, tâche dont était auparavant chargé le service central de la sûreté des installations nucléaires et dont le caractère prioritaire a justifié la transformation en direction.

B. LA TRANSFORMATION DES ECOLES DES MINES EN ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

L'objectif de cette réforme a été de répondre à l'ambition du gouvernement de doubler le nombre d'ingénieurs en France d'ici l'an 2000, en développant tant la formation initiale que la formation continue.

Cela a conduit le ministère de l'industrie à conférer aux écoles des mines dont il assure la tutelle, une autonomie juridique, budgétaire et comptable, nécessaire pour leur développement, ainsi qu'à donner aux directeurs des moyens plus importants pour exercer leurs responsabilités, et notamment la possibilité de recruter des contractuels pour des durées déterminées.

Ce nouveau statut des écoles des mines a fait l'objet de 5 décrets en date du 8 octobre 1991, relatifs aux écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai et Nantes.

Votre rapporteur ne peut que se féliciter de ces efforts faits en faveur de la formation. En effet, il tient à nouveau à souligner cette année le manque cruel d'ingénieurs que l'on peut constater en France. Le nombre d'ingénieurs actuellement formés chaque année ne suffit pas à permettre à la fois le renouvellement et le développement d'un tissu industriel compétitif et de qualité.

CHAPITRE III

LES MATIERES PREMIERES

I - L'EVOLUTION DES PRIX DES MATIERES PREMIERES

A. UNE BAISSSE TENDANCIELLE JUSQU'EN 1986

La période 1980-1986 a été marquée, au-delà des fluctuations annuelles, par une baisse tendancielle du cours des matières premières et des métaux en monnaie constante, parfois même en monnaie courante. Pendant cette période se sont conjuguées une atonie de la demande et une offre nouvelle et excédentaire résultant de programmes lourds d'investissements décidés pendant la deuxième moitié des années 1970.

B. UNE GRANDE INSTABILITE DEPUIS 1987

La période 1987-1988 a vu une hausse spectaculaire des cours internationaux des matières minérales, tant en niveau qu'en rapidité. Les cours des principaux métaux de base (aluminium, cuivre, nickel, plomb, zinc) ont atteint des niveaux records.

Les raisons de cette hausse ont été de trois ordres :

- un relatif assainissement de l'offre mondiale sous l'effet des fermetures d'unités devenues obsolètes au cours de la période précédente,
- une forte demande, dans les pays industrialisés, en biens d'équipement et biens de consommation durables,

- des achats d'anticipation, effectués par des consommateurs inquiets, ayant pour principal effet d'entretenir le mouvement de hausse des prix.

En 1989, un repli des cours s'est amorcé, ramenant, en moyenne, les matières premières et les métaux aux cours du début de l'année 1988.

En 1990, les marchés des principaux métaux non-ferreux ont été orientés à la baisse, en raison des tendances récessionnistes mondiales et des excédents de production.

Au premier semestre 1991, les productions mondiales se trouvent portées à leur plus haut niveau, alors que les consommations se contractent de plus en plus. Il en résulte **un gonflement des stocks** pour presque tous les métaux -les encours de zinc et d'aluminium atteignent des niveaux historiques- et **une baisse généralisée des cours des matières premières**, accentuée en outre par les livraisons à bas prix de métaux en provenance des pays de l'Est.

Les évolutions globales sont retracées dans le tableau ci-après.

**Evolution des prix de certains métaux de base
de 1980 à 1991**

	Période 1980-1986	Période 1987-1989	1990	Premier semestre 1991
Aluminium (dollars par tonne)	1.200 - 1.400	montée de 1.400 à 3.600 (mi-88) puis redescende à 1.600	± 1.500	1.500 - 1.300
Cuivre (livres par tonne)	décroissance régulière 1.600 à 1.000	montée de 1.000 à 2.000 (fin 1988) puis 1.700 en 1989	baisse de 1.700 à 1.200	1.300
Etain (dollars par tonne)	± 15.000 jusqu'à l'effondrement de 1985 : 6.000	7.000	baisse de 7.000 à 6.000	5.500
Nickel (dollars par tonne)	tendance à la baisse de 7.500 (1980) à 4.000 (1986)	montée de 4.000 à 18.000 (début et fin 1988) puis baisse à 7.000 en 1989	montée jusqu'à 11.000 puis stabilité à 8.500	8.500
Plomb (livres par tonne)	baisse tendancielle de 700 (1980) à 300 (1986)	hausse de 300 à 400 puis stabilité	montée à 700 puis baisse jusqu'à 300	300
Zinc (dollars par tonne)	900-1.000 baisse à 600 en 1986	baisse jusqu'à 2.000 fin 1988 et 1.400 fin 1989	hausse à 1.800 puis baisse à 1.300	1.300-1.000

Source : London Metal Exchange (comptant)

Les cours sont exprimés en monnaie constante 1990.

II - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

La politique du Gouvernement dans le domaine des matières premières a été réaffirmée en Conseil des ministres le 6 juin 1990. Elle repose sur un constat et comporte quatre volets.

A. UNE FRANCE PAUVRE EN RESSOURCES MINÉRALES MAIS DISPOSANT D'OPÉRATEURS PERFORMANTS.

La France est un pays pauvre en ressources minérales. Elle dépend des importations pour 55 % de ses besoins, la production nationale en couvrant 15 % et le solde de 30 % étant assuré par le recyclage.

Le commerce extérieur des matières premières fait apparaître un déficit important qui s'est élevé à 20 milliards de francs en 1988, 26,3 milliards de francs en 1989 et 22,5 milliards de francs en 1990. En outre, les industries françaises sont souvent dépendantes d'un très petit nombre de fournisseurs, situés dans des zones dont la stabilité politique et économique est incertaine.

Dans ce contexte, le principal atout de la France réside dans l'existence d'opérateurs miniers et métallurgiques performants :

- dans le secteur minier, ce sont environ 25 sociétés employant 15.000 personnes et détenant de nombreuses participations dans des mines à l'étranger,
- dans le secteur de la métallurgie des non-ferreux, ce sont plus de 120 entreprises employant 25.000 personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 50 milliards de francs.

B. UNE POLITIQUE ACTIVE ET DIVERSIFIEE

La politique française des matières premières comporte quatre volets principaux.

1. Une politique de stockage de précaution

La constitution du stock national de précaution fut décidée dans son principe en 1975. La vocation de ce stock est de prendre temporairement le relais d'approvisionnements extérieurs défaillants et d'autoriser ainsi la poursuite de l'activité des secteurs industriels prioritaires au regard de la vie économique de la Nation ou de sa sécurité.

En 1980, un dispositif complet a été mis en place avec la création de la Caisse française des matières premières (C.F.M.P.) chargée de la gestion du stock. Aujourd'hui, le stock représente une valeur voisine de 635 millions de francs ; le niveau de stockage varie entre 1 et 18 mois d'approvisionnements selon les substances.

La gestion de ce stock continuera à l'avenir d'obéir aux principes directeurs suivants :

- le stock se limite à une liste de substances précisément définies,
- son intervention se limite aux crises majeures, correspondant à une rupture brutale et massive de l'approvisionnement national,
- les activités stratégiques dépassent les seules industries de défense,
- la C.F.M.P. doit actualiser périodiquement, en liaison avec les industriels concernés, les scénarios de crise, le niveau de stock et les procédures de gestion de crise. Cette actualisation porte sur 5 substances en 1991. Elle sera poursuivie en 1992.

2. Un soutien de l'effort de recherche des opérateurs industriels

Les pouvoirs publics ont vocation à soutenir la création d'un environnement stable et propice à la préparation de l'avenir, au bénéfice d'industriels qui sont amenés à prendre en permanence des risques considérables, en raison de l'intensité capitalistique du secteur, des cycles économiques et des risques politiques.

La recherche-développement est un des meilleurs moyens de renforcer la position compétitive des entreprises du secteur.

Elle s'élève à environ un milliard de francs chaque année. La recherche publique représente, pour sa part, 400 millions de francs. Elle est menée par des organismes aussi divers que le C.N.R.S. (métallurgie et minérallurgie), le B.R.G.M. (techniques d'exploration et de valorisation des minerais non-ferreux), le C.E.A. (exploration de l'uranium), les écoles des mines (géologie et exploitation de mines), l'I.F.R.E.M.E.R. (mise en valeur des ressources sous-marines) et l'O.R.S.T.O.M. (aide aux pays en développement).

Les moyens nationaux sont complétés par le Programme communautaire de recherche et de développement qui a prévu une enveloppe de 80 millions d'écus pour les matières premières sur la période 1990-1994.

3. La définition et le respect de règles de coopération internationale stables

La mise en valeur des matières premières est un des thèmes importants des relations internationales, qu'il s'agisse des échanges commerciaux entre pays industrialisés ou du dialogue Nord-Sud.

La politique française dans ce domaine poursuit trois objectifs :

- assurer un code de bonne conduite commerciale, notamment dans le cadre de l'Uruguay Round ;
- contribuer à la stabilité des marchés, en priorité s'agissant des métaux non ferreux ;
- renforcer les actions de coopération, en particulier avec les pays de l'Est et les pays en voie de développement.

4. La protection de l'environnement

Les industries d'extraction et de première transformation de minerais ont une mauvaise image du point de vue de l'environnement.

Dans ce contexte, il importe de continuer à réduire les nuisances, par exemple en ce qui concerne le plomb, et d'encourager le recyclage et l'économie des matières premières.

Si l'on peut déjà estimer à 10 milliards de francs le niveau annuel des importations évitées grâce aux efforts menés dans le domaine du recyclage, de nouveaux programmes devraient permettre de progresser dans cette voie. Comme par le passé, ils associeront les industriels et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Par exemple, cette agence étudie un programme d'action spécifique sur la récupération et la valorisation des déchets de l'automobile en tendant d'élargir le concept de "voiture propre".

Enfin, le Gouvernement a actuellement pour politique de favoriser, tant dans le cadre de l'O.C.D.E. que dans celui de la C.E.E. ou au plan national, la mise en place de réglementations sur les déchets, appuyées sur des résultats scientifiques reconnus, clairement applicables par l'administration, notamment locale, et favorables au recyclage des déchets.

III - UNE LEGERE DIMINUTION GLOBALE DES CREDITS

Les crédits consacrés aux matières premières concernent, pour l'essentiel, deux organismes : la Caisse française des matières premières, chargée de la gestion du stock stratégique, et le Bureau de recherches géologiques et minières, à la fois organisme de recherche, bureau d'étude et opérateur minier.

A. LA CAISSE FRANÇAISE DES MATIERES PREMIERES

A la suite d'une mission de l'inspection générale des finances menée en 1988 et 1989 portant sur la politique de stockage et sur la gestion de la C.F.M.P., le Gouvernement a reprecisé, en avril 1990, les principes qui doivent guider la gestion du stock national de matières premières. Par ailleurs, la Caisse a engagé un effort important de désendettement.

L'endettement de la C.F.M.P. a ainsi pu être ramené de 2,3 milliards de francs en 1984 à 1,1 milliard de francs en 1991. Les intérêts et frais de gestion de la dette, contractée en 1980 et 1981 lors de la création de la caisse afin de constituer le stock national, ont également été considérablement réduits, passant de 345 millions de francs en 1984 à 113 millions de francs en 1991.

En raison de ces bons résultats, la dotation de la C.F.M.P. fait à nouveau l'objet d'un ajustement à la baisse dans le projet de budget pour 1992 : elle serait ramenée de 118,1 millions de francs à 104,9 millions de francs.

Cette dotation devrait néanmoins permettre à la caisse de couvrir ses frais financiers, de gestion et de stockage et de poursuivre son travail d'actualisation du stock.

B. LE BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Bien qu'ayant des compétences et des missions très diversifiées, le B.R.G.M. a regroupé des activités autour de trois pôles :

- le service public, avec notamment la charge du service géologique national,
- le groupe minier, permettant à la France de conserver une compétence de prospecteur et d'opérateur minier,
- la société de services, en particulier pour développer l'expérimentation sur le terrain des résultats de l'activité scientifique.

Le bilan du B.R.G.M. en 1991 est caractérisé par une relative stabilité de ses différentes activités, avec toutefois le maintien d'un niveau élevé de recherche et une activité commerciale toujours importante, représentant près de la moitié de son bilan.

Le plan de restructuration des effectifs du B.R.G.M. s'est également stabilisé en 1991, après la forte diminution observée au cours des années précédentes. Les effectifs du B.R.G.M. s'élèvent à 1.531 en 1991.

Enfin, après une légère augmentation des crédits budgétaires destinés au B.R.G.M. en 1991, les dotations publiques sont réduites d'environ 3 % en 1992. Toutefois, si l'on tient compte des annulations effectuées au mois de mars 1991 et des autres mesures de régulation budgétaire intervenues en cours d'année, la subvention progresse de 0,5 % en francs courants.

Pour 1992, la dotation prévue s'élèverait à 387,26 millions de francs, dont 208,46 au titre de la recherche, 82,48 au titre de sa mission de service public et 96,32 pour encourager ses investissements miniers.

Votre rapporteur constate la légère diminution des crédits destinés en 1992 au B.R.G.M. Il souhaite néanmoins que certaines priorités soient poursuivies et notamment la prise en compte des préoccupations d'environnement, l'association de l'industrie aux retombées de la recherche et le renforcement de la capacité d'expertise de l'établissement.

CHAPITRE IV

L'ENERGIE NUCLEAIRE

L'énergie nucléaire est à un tournant de son histoire : la réalisation du parc électronucléaire français est en effet achevée. Un nouveau défi apparaît donc aujourd'hui, auquel le Commissariat à l'énergie atomique doit notamment faire face, celui de la consolidation de l'acquis et du maintien, dans ce contexte, d'un niveau de recherche élevé.

I - UN PROGRAMME NUCLEAIRE ARRIVE A MATURITE

A. UN RALENTISSEMENT DES ENGAGEMENTS DEPUIS 1985

Au lendemain du premier choc pétrolier, dès le début de 1974, le Gouvernement a décidé l'engagement d'un important programme nucléaire, fondé sur le développement des réacteurs à eau légère pressurisée. Du début de 1974 à la fin de 1990, 50 tranches ont été engagées auxquelles il faut ajouter une tranche de surgénérateur. Les dépenses d'investissement correspondant à ce programme s'élèvent à 350 milliards de francs valeur 1990.

Le programme électronucléaire a été réorienté une première fois en octobre 1981 à l'issue d'un débat sur le plan d'indépendance énergétique : les conditions de la poursuite du programme ont été redéfinies, notamment pour tenir compte de la forte révision à la baisse des perspectives de consommation. Le débat parlementaire qui a eu lieu fin 1989 a confirmé ces orientations.

Aussi, au cours des années récentes, le Gouvernement n'a autorisé l'engagement que d'une seule tranche de 1.300 MW en 1986 et de 1.400 MW en 1987. En 1988, 1989 et 1990, aucune nouvelle tranche n'a été engagée. En 1991, une tranche de 1.400 MW a été engagée : la 1ère tranche de la centrale de Civaux.

B. DES CONTRAINTES POUR L'AVENIR

Pour les années à venir, les décisions du Gouvernement devront tenir compte à la fois de **trois types d'objectifs** :

1. Faire face aux besoins prévisibles d'électricité.

Les centrales qui sont engagées depuis 1985 sont **uniquement destinées à satisfaire la croissance de la consommation**, puisque l'on peut aujourd'hui considérer comme achevé le programme de substitution de l'énergie nucléaire aux combustibles fossiles pour la production d'électricité.

En outre, compte tenu des perspectives les plus récentes sur l'évolution de la consommation intérieure, le maintien d'un rythme réduit d'engagements paraît l'hypothèse la plus vraisemblable.

2. Eviter d'alourdir les coûts de production d'électricité par le développement excessif d'un parc de centrales qui apparaît encore surcapitaire.

Le parc nucléaire n'est que l'une des composantes du parc de production d'énergie électrique français. Celui-ci a actuellement une capacité de production de l'ordre de 90,2 milliards de watts pour des besoins de production de 70 milliards de watts en pointe absolue (consommation intérieure et exportations).

Il apparaît ainsi, en première analyse, un excédent de capacité de production de 20 GW environ. Cet excédent peut, comme cela a été le cas en 1989, être sensiblement diminué en fonction

d'aléas climatiques (sécheresse) ou techniques (plus faible disponibilité du parc thermique). Dans quelques configurations extrêmes, une défaillance du système a également pu être envisagée.

Toutefois, la composition du parc entraîne l'utilisation de certaines de ses composantes, notamment nucléaires, en dehors de leur zone de compétitivité économique. Cette situation, qualifiée de "suréquipement", se retrouve dans le parc français où *"le suréquipement nucléaire est, à l'heure actuelle, supérieur à 5 tranches de 1.300 MW"*, selon le ministère de l'industrie.

Le parc de production français est donc, actuellement, excédentaire en puissance et suréquipé en nucléaire, mais, compte tenu des investissements en cours et des prévisions de croissance de la consommation et des échanges extérieurs, l'ajustement du parc devrait être obtenu vers 1993-1995.

C'est pourquoi votre rapporteur insiste sur la nécessité d'étudier, dès à présent, les moyens qui devront être mis en oeuvre pour assurer le passage de la pointe de consommation dès que le parc sera ajusté.

3. Maintenir la compétence et l'avance de l'industrie nucléaire nationale en lui assurant des perspectives de débouchés intérieurs convenables.

Ainsi 8.250 MWe sont actuellement en cours de construction, c'est-à-dire 6 tranches à eau légère sous pression, dont 3 au palier "N4" (Chooz B1 et B2 et Civaux 1).

Au total, votre rapporteur tient à souligner la réussite du programme nucléaire mis en oeuvre depuis 1974. La crise du Golfe a rappelé, si besoin en était, l'importance des choix stratégiques de long terme qui ont permis à la France de se doter d'un outil complet de production dans un secteur de particulièrement haute technologie.

Toutefois, la situation excédentaire du parc électronucléaire français pose la question du maintien de cet outil à son niveau actuel, ainsi que la question du développement des exportations.

C. LES PERSPECTIVES A L'EXPORTATION

L'industrie française a exporté au total 10 centrales nucléaires vers l'Espagne, la Belgique, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Chine.

Aujourd'hui, le développement des nouveaux contrats à l'exportation se heurte à trois difficultés majeures :

- la concurrence des autres formes d'énergie,
- les difficultés économiques et la faible solvabilité des pays potentiellement clients,
- le report du lancement ou de la poursuite de projets nucléaires dans plusieurs pays lié à l'opposition de l'opinion publique, souvent en conséquence de l'accident de Tchernobyl.

Pourtant, un certain nombre de changements importants peuvent modifier notablement le paysage nucléaire mondial.

1. Les ouvertures à l'Est

Les changements politiques intervenus en Europe de l'Est conduisent ces pays à prendre des décisions en matière énergétique plus rapidement que prévu.

Désireux de prendre leurs distances avec l'U.R.S.S., confrontés à un déficit énergétique et devant faire face à un grave problème de pollution atmosphérique et de vétusté de leurs installations, les pays de l'Est souhaitent collaborer étroitement avec leurs homologues de l'Europe de l'ouest. Si aucune décision de nouvelle construction ne semble devoir être prise à très court terme, la France peut, dans tous ces pays et en particulier en Hongrie et Tchécoslovaquie, ainsi que dans la partie orientale de l'Allemagne, valoriser tant sa production d'électricité que son savoir faire en matière de maintenance des installations.

Un projet de construction de deux réacteurs nucléaires en Hongrie est en cours d'étude. Malgré une vive concurrence, la France semble avoir des chances d'y participer.

2. Un regain d'intérêt pour le nucléaire

En effet, la peur du nucléaire, liée à l'accident de Tchernobyl, laisse peu à peu place à une prise de conscience croissante de l'avantage des centrales nucléaires qui ne produisent ni polluants, ni gaz à effet de serre.

Par ailleurs, de nombreux pays devraient bientôt avoir à faire face à des pénuries d'électricité, notamment les Etats-Unis, mais également la Chine ou l'Inde.

Enfin, le conflit Irak-Koweït a rappelé, tant aux gouvernements qu'aux opinions publiques, la nécessité de disposer de sources d'énergie bon marché et indépendantes du pétrole.

Tant que l'électricité nucléaire reste rentable, et qu'un très haut niveau de sûreté est maintenu, les perspectives d'avenir de l'industrie nucléaire ne devraient donc pas être hypothéquées par des craintes qui semblent aujourd'hui s'estomper.

De fait, tout en restant difficile, le marché à l'exportation n'est pas fermé : il existe des perspectives intéressantes pour les constructeurs nucléaires par exemple en Chine, en Inde, à Taïwan ou en Corée.

3. La recherche d'alliances internationales

Les perspectives limitées offertes par le marché mondial ont conduit Framatome et Siemens à s'allier en 1989 en créant à parité une filiale commune Nuclear Power International (N.P.I.). Celle-ci devrait permettre de limiter la concurrence entre les deux partenaires et d'assurer à chacune une part de marché à l'exportation.

Par ailleurs, Cogéma et la société allemande Veba ont signé en mars 1990 des contrats portant développement d'une coopération dans le domaine du cycle du combustible et prévoyant le retraitement à La Hague du combustible des réacteurs des centrales nucléaires allemandes.

Ces opérations de retraitement devraient débiter vers la fin du siècle et concerner plus de 2.000 tonnes de combustible, correspondant à un chiffre d'affaires d'environ 10 milliards de francs (valeur 1989).

II - LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

A. UN ROLE ET UNE ORGANISATION RENOUVELES

Créé pour conduire les recherches nucléaires, le C.E.A. a développé des compétences de premier plan dans de nombreux domaines, parfois aussi différents que l'électronique ou les sciences du vivant. Au vu de cette évolution, le conseil des ministres du 18 octobre 1989 a redéfini les missions du C.E.A. et consacré son rôle en matière de diffusion technologique, notamment vis-à-vis des P.M.E.

Dans le domaine néclaire, les travaux du C.E.A. visent à permettre à la France de conserver une industrie compétitive, d'une part en ce qui concerne les trois étapes majeures du cycle du combustible -enrichissement de l'uranium, retraitement des combustibles usés, stockage des déchets-, d'autre part en ce qui concerne les réacteurs nucléaires, à la fois pour soutenir le parc actuel et pour préparer son renouvellement en intégrant de nouveaux progrès, en termes de sûreté et d'économie.

Votre rapporteur ne peut que souscrire au double objectif consistant à assurer la pérennité du C.E.A. afin de préserver l'avenir, tout en développant les retombées industrielles des recherches menées par le Commissariat. Il considère néanmoins que les nouvelles missions qui lui sont assignées demandent encore à être précisées afin de motiver les personnels de qualité employés au service de la recherche nucléaire française.

Par ailleurs, il lui semble que la réalisation de ces objectifs suppose, d'une part, un financement adéquat et cohérent que le projet de loi de finances ne semble procurer que partiellement ainsi que, d'autre part et surtout, le maintien de l'intégrité du Commissariat.

A cet égard, votre rapporteur ne peut que souhaiter qu'aucune décision hâtive ne soit prise quant à l'autonomie de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, organisme employant 1.450 personnes, qui effectue les analyses de sûreté permettant d'évaluer les dispositions présentées par les exploitants d'installations nucléaires.

En effet, le nucléaire n'a jamais entraîné en France d'accident sérieux. L'une des conclusions à en tirer est qu'il faut poursuivre l'application des principes qui ont permis d'atteindre ce résultat : responsabilité de l'exploitant dans la conception et l'exploitation des installations, possibilité de recourir à des experts, rôle de contrôle des pouvoirs publics.

Toutefois, l'amélioration des installations, tant sur le plan de la sûreté que sur celui des rejets dans l'environnement, doit être constamment recherchée et la réglementation évoluer pour tenir compte des progrès techniques.

Par ailleurs, le travail rigoureux mené par les experts doit être complété par une large information du public. Dans cet esprit, le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour que l'opinion puisse disposer en permanence des résultats des mesures de radioactivité effectuées sur le territoire, et ce par simple consultation du minitel. Une échelle de gravité a d'autre part été créée afin de faciliter la compréhension et la mesure de l'information par le grand public.

Même si cette grande transparence, unique au monde et dont plusieurs pays souhaitent aujourd'hui s'inspirer, a notamment pour effet de laisser croire à une multiplicité d'incidents, il serait exagérément prématuré d'en tirer toute conclusion quant à l'organisation de notre dispositif de sûreté nucléaire, qui doit demeurer un objectif absolument prioritaire.

B. UN FINANCEMENT EN DIMINUTION

1. Un budget global stable

Au sein d'un budget en croissance jusqu'en 1989, les autorisations de programme accordées au titre de la subvention civile du C.E.A. ont diminué dès 1986, comme l'indique le tableau ci-après. En cinq ans, la diminution atteint près d'un milliard de francs et n'est pas compensée par l'accroissement des recettes externes du Commissariat, ni par la contribution forfaitaire versée par E.D.F. depuis 1987 et portée à 350 millions de francs en 1990.

Budget du CEA

(millions de francs)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Recettes externes	2.612,6	2.796,6	2.966,2	3.418,8	3.534,4	3.630,8
Subvention militaire	7.970,9	8.983,7	9.953,7	10.110,3	9.914,2	9.795,3
Subvention civile	6.289,6	6.743,2	6.654,7	6.555,5	6.284,6	6.323,6
dont :						
- dépenses ordinaires	4.663,4	4.637,9	4.733,7	4.856,1	4.935,0	5.121,1
- autorisations de programme	2.207,3	2.105,3	1.921,0	1.699,4	1.349,4	1.202,5
TOTAL	17.412,7	18.521,5	19.574,6	20.084,6	19.733,0	19.749,7

2. Une subvention civile en diminution en 1992

La dotation budgétaire civile au C.E.A. comprend d'une part une subvention du budget de l'industrie, d'autre part des crédits en provenance du budget de la recherche et de la technologie. Au total, cette dotation s'élève en 1992 à 6,273 milliards de francs, contre 6,324 milliards de francs en 1991.

La subvention accordée pour le budget de l'industrie progresse, quant à elle, de 91 millions de francs, soit de + 2,7 %, ce qui représente une stagnation en francs constants.

A l'inverse toutefois, le C.E.A. ne dispose plus d'aucune subvention d'investissement au titre de ce budget, alors qu'il bénéficiait encore d'une dotation de 137 millions de francs en 1990, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Votre rapporteur s'interroge sur le sens qu'il convient de donner à la disparition de tout crédit au titre des subventions d'investissement accordées par le ministère de l'industrie, alors même que la nouvelle orientation fixée pour l'activité du C.E.A. consiste précisément à accroître ses liens avec le secteur de l'industrie.

Plus généralement, dans un domaine où les décisions engagent l'avenir pour plusieurs années, et même s'il convient de noter que des choix ont légitimement été effectués afin d'adapter le C.E.A. aux conditions économiques actuelles, votre rapporteur ne saurait trop insister sur la nécessité de maintenir, autant que faire se peut, des équipes et une capacité de recherche de haut niveau car la reconstitution éventuelle, dans quelques années, d'un potentiel perdu mais dont nous disposons aujourd'hui représenterait une dépense d'une toute autre ampleur que le coût de la préservation de ce potentiel.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La politique énergétique représente environ 40 % des crédits inscrits au budget de l'industrie en dépenses ordinaires et crédits de paiement, principalement en raison de l'importance de la subvention à Charbonnages de France. En autorisations de programme, sa part du total des dotations est beaucoup plus modeste : moins de 10 %, consacrés à peu près pour moitié à la reconversion des zones minières et, pour l'autre moitié, à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Cependant, la politique du Gouvernement en ce domaine ne saurait se restreindre aux crédits budgétaires.

Elle concerne également la tutelle sur les établissements et grandes entreprises du secteur ainsi que la préparation du marché unique de l'énergie.

I - RENFORCER LA COMPETITIVITE DES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES

A. LE CHARBON

Malgré un effort de solidarité qui demeure important, la situation des Charbonnages de France reste structurellement déficitaire, ce qui justifie la poursuite de la politique de rationalisation de la production, ainsi que l'intensification de la politique de reconversion des zones minières.

1. Une situation structurellement déficitaire

• Une production peu compétitive

Depuis 1985, la production nationale de charbon a diminué de plus du cinquième, passant de 16,3 millions de tonnes à 11,9 millions de tonnes en 1991. Malgré cette rationalisation, marquée notamment par l'arrêt de toute production dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais à la fin de 1990, le coût d'extraction demeure très supérieur au prix moyen des charbons importés.

Ainsi, en 1990, sur l'ensemble des houillères, ce coût s'élevait à 526 francs, contre 263 pour le charbon importé. Même si l'évolution de la perte à la tonne en 1990 semble indiquer un début d'amélioration de la situation, chaque tonne extraite coûte encore, en moyenne, 169 francs (1), rendant indispensable une aide de l'Etat à Charbonnages de France.

• Une situation financière dégradée

Depuis le début des années 1990, le résultat final après subvention de Charbonnages de France est négatif, 1985 excepté.

Les résultats se sont dégradés à partir de 1988 et sont voisins de - 1 milliard de francs depuis 1989. Le tableau ci-après en donne l'évolution.

1. Le prix de revient de la tonne extraite a diminué de plus de 25 % depuis 1985 en francs constants.

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 (4)
Investissements en millions de francs courants HT	1.979	1.003	968	985	629	560	492
Effectifs actifs totaux en fin de période	47.151	41.497	36.070	30.137	25.846	22.494	19.800
Embauches (1)	541	388	384	321	213	169	
Endettement à long et moyen terme au 31 décembre en millions de francs courants :							
- francs	10.462	9.929	11.013	12.023	13.532	15.085	15.853
- devises	5.520	4.740	3.087	2.984	1.829	1.631	1.652
dont Eurofrancs	420	145	475	450	424	411	511
Total	15.982	14.669	14.100	15.007	15.361	16.716	17.505
Chiffre d'affaires total (2)	14.041	12.308	10.824	8.782	9.710	7.830	7.480
Charges financières							
- en millions de francs courants	1.490	1.809	1.629	1.807	1.915	2.222	2.346
- en % du chiffre d'affaires HT	11	15	16	21	18	28	31
Résultat d'exploitation avant subvention de l'Etat (3) en millions de francs			- 2.466	- 2.455	- 1.804	- 1.548	- 1.476
Résultat final après subvention de l'Etat en millions de francs courants	+ 70	- 134	- 200	- 2.231	- 1.173	- 1.132	- 1.036

(1) Retours de service militaire, retours de longue maladie et retours suite à échec de conversion.

(2) En millions de francs.

(3) Avant 1987, les chiffres ne sont pas comparables car le résultat d'exploitation comprenait en recettes la totalité de la subvention d'Etat et en dépenses les charges héritées du passé et les charges d'adaptation (liées à la déflation des effectifs). Depuis 1987, le résultat d'exploitation est le résultat des seules activités industrielles de l'entreprise.

(4) Prévisions au 30 juin.

Cette dégradation provient en particulier de la diminution du résultat courant et de l'augmentation du coût net des mesures de restructuration.

La diminution du résultat courant avant subvention tient pour une part importante à la forte détérioration du chiffre d'affaires (9.700 millions de francs en 1989, 7.830 millions de francs en 1990) due en particulier aux faibles enlèvements d'E.D.F. Elle tient également à un mauvais résultat financier, l'endettement générant des frais considérables.

En raison de la dégradation des comptes de Charbonnages de France, l'endettement à long et moyen terme s'élevait à près de 16,7 milliards de francs à fin 1990 et à 17,5 milliards de francs au 30 juin 1991. Il est stable depuis 1985 mais ne donne qu'une vision imparfaite de la situation de l'entreprise en raison de l'appel croissant aux ressources de court terme : l'endettement à court terme est passé de 33 millions de francs à fin 1985 à 3,3 milliards de francs à fin 1990.

L'endettement total de Charbonnages de France, qui sera inéluctablement tôt ou tard à la charge de l'Etat, est ainsi passé de 15,2 milliards de francs fin 1986 à 20,03 milliards de francs à fin 1990 et devrait atteindre près de 21,5 milliards de francs au 30 décembre 1991. Les charges financières nettes ont représenté 28 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en 1990.

• Le maintien des apports publics

Malgré un effort important de restructuration, le résultat final de l'entreprise restera marqué, en 1992 et 1993 par un résultat financier fortement négatif, reflet d'un endettement croissant, et par le poids des charges d'adaptation, conséquence de la politique de déflation d'effectifs.

Dans ces conditions, il est peu vraisemblable que les concours budgétaires à Charbonnages de France puissent être sensiblement réduits dans les prochaines années.

De fait, la subvention budgétaire atteint pour 1992, 6.823 milliards de francs, soit une diminution de 1,44 % par rapport aux crédits de 1991.

Cette évolution traduit un double mouvement :

- une diminution de 205 millions de francs de la subvention à l'établissement, qui avait déjà fait l'objet d'une annulation à hauteur de 220 millions de francs par l'arrêté du 9 mars 1991 ;

- un accroissement de 105 millions de francs de la dotation pour couverture des charges spécifiques.

En tout état de cause, la poursuite des efforts de rationalisation de la production charbonnière nationale, contrepartie de la solidarité qui s'exerce par le biais du budget de l'industrie, imposera à l'avenir une maîtrise supplémentaire des effectifs et donc des actions de reconversion.

2. Le maintien de l'effort de reconversion

• Une baisse rapide des effectifs

L'objectif fixé en 1984 à Charbonnages de France était de restaurer progressivement son équilibre financier, d'une part par la fermeture des sites les plus déficitaires, d'autre part, par la réduction des effectifs à hauteur d'environ 6.000 agents par an.

Toutefois, la forte baisse des prix de l'énergie intervenue au cours des années suivantes a rendu irréaliste l'objectif d'équilibre financier en 1988. Le plan d'entreprise de décembre 1986 a, par conséquent, défini un objectif de préservation d'un noyau charbonnier français, tout en menant une politique d'extrême sélectivité pour obtenir une réduction des pertes.

Les réductions des effectifs ont donc été poursuivies avec des diminutions respectives de 5.933 agents en 1988, 4.291 en 1989 et 3.352 en 1990.

Depuis 1984, les effectifs de Charbonnages de France ont ainsi été diminués de plus de moitié, rendant indispensable un effort vigoureux de réindustrialisation des bassins miniers.

• Un effort constant de reconversion des zones minières

Depuis 1988, le chapitre 62-01 "Reconversion des zones minières" permet d'abonder les actions menées par les fonds d'industrialisation des bassins miniers.

Les programmes soutenus ne sont pas des aides directes aux entreprises mais ils visent à une action en profondeur pour créer ou améliorer les conditions d'environnement pour les activités nouvelles.

Par rapport aux années précédentes, on constate, en 1990, une diminution de la part relative des crédits consacrés à la formation (32 % au lieu de 51 % en 1988) et un accroissement des dotations allouées à l'immobilier d'entreprise (62 % contre 43 %).

Par région, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine représentent toujours l'essentiel des crédits.

Pour 1992, les dotations consacrées à la reconversion des zones minières augmentent de 8,2 % en autorisations de programme, passant de 207,9 à 225 millions de francs, et de 3,5 % en crédits de paiement, passent de 204,9 à 212 millions de francs.

B. LE GAZ ET L'ELECTRICITE

1. Gaz de France

L'année 1985 marque une rupture dans l'évolution de la situation financière de Gaz de France. En effet, après l'accumulation de déficits importants au cours des années antérieures (l'année 1984 enregistrant une perte d'un peu plus de 3 milliards de francs), le redressement s'opère avec un résultat positif de 485 millions de francs en 1985, confirmé depuis jusqu'en 1988. Toutefois, l'exercice de 1990, comme celui de 1989, fait apparaître un léger déficit (96 millions de francs).

Ce redressement a reposé en grande partie sur l'amélioration des prix d'achat du gaz obtenue dans le cadre de la renégociation périodique des contrats avec les fournisseurs étrangers, ainsi que sur l'évolution favorable du cours du dollar accentuée ensuite par celle des prix des produits pétroliers qui déterminent fondamentalement le coût des approvisionnements en gaz.

L'établissement entamait alors une politique de restructuration de son bilan en renforçant ses fonds propres notamment grâce à l'émission de titres participatifs, et en réduisant le montant de son endettement par remboursement anticipé des emprunts obligataires levés au début des années 80 à des taux extrêmement onéreux.

Toutefois, l'incidence de la douceur des hivers derniers sur les ventes de gaz ainsi que des décalages intervenus à partir de 1987 entre l'évolution des coûts d'achat du gaz et des tarifs d'une part, le poids des charges financières supportées par l'établissement (qui représentaient 8,7 % du chiffre d'affaires en 1990), d'autre part, ont conjugué leur effet pour limiter les performances enregistrées précédemment. Dans ces conditions, la réduction de la dette d'emprunt qui s'était stabilisée avec 18,2 milliards de francs à la fin 1989 a atteint 20,2 milliards de francs en 1990.

Situation financière de Gaz de France

	1986	1987	1988	1989	1990	1991 (2)
Investissements (millions de francs hors taxes)	3.948	4.077	4.233	4.357	4.540	4.903
Effectifs au 31 décembre	28.809	28.575	28.290	27.649	26.965	26.500
Embauches réalisées	850	715	645	587	550	n.d.
Dettes d'emprunts (en millions de francs)	20.947	18.435	18.948	18.214	20.231	19.447
- en France	(10.074)	(8.773)	(8.968)	(9.146)	(12.557)	
- à l'étranger	(10.873)	(9.662)	(9.980)	(9.068)	(7.674)	
Charges financières nettes (en millions de francs)	3.957	4.685	3.312	3.249	3.645	3.483
Charges financières nettes en pourcentage du chiffre d'affaires	7,9	11,1	8,7	8,3	8,7	7,1
Résultat d'exploitation (en millions de francs)	5.144	4.562	3.267	2.976	3.424	4.509
Résultat net (en millions de francs)	+ 733 (1)	+ 64	+ 77	- 45	- 96	+ 1.088

(1) Après prélèvement de l'Etat de 773 millions de francs.

(2) Prévisions.

Les prévisions pour l'année 1991 faites en début d'exercice conduisaient à un résultat positif de l'ordre de 1 milliard de francs sur la base du prix du baril de pétrole à 25 dollars et du cours du dollar à 5,30 francs. L'entreprise envisageait alors une hausse tarifaire de 2 % au début de l'année pour les usages courants du gaz puis de 2 % en mai et 2,4 % au début de novembre, ainsi qu'un développement des ventes de 2,7 % dans le cadre d'une année climatique moyenne.

En réalité, si les hausses de 2 % ont eu effectivement lieu en février pour la première et en août pour la seconde, le prix moyen du baril a été jusqu'à présent inférieur aux prévisions (18 \$ en moyenne de janvier à juillet) et le cours moyen du dollar supérieur (5,60 F).

Il semble que ces évolutions divergentes du dollar et du prix du pétrole se neutralisent globalement en terme d'effets sur les comptes, et ne remettent donc pas en compte la réalisation des objectifs initiaux, pour autant qu'une dernière hausse de tarif ait bien lieu à l'automne.

Toutefois, votre rapporteur ne saurait trop insister sur la nécessité qui s'impose aux pouvoirs publics d'ajuster en temps voulu les tarifs du gaz (et ceux de l'électricité) faute de quoi ils risqueraient de compromettre à terme la situation financière des entreprises du secteur de l'énergie.

Sur ces bases, la dette d'emprunt diminuerait en 1991 de 820 millions de francs, avec un programme d'investissement de 4.861 millions de francs (+ 7,1 %).

En effet, le contrat d'objectifs prévoit une réduction de l'endettement de 4 milliards de francs entre fin 1990 et fin 1993.

Par ailleurs, les dépenses d'investissements qui avaient connu une baisse sensible entre 1984 et 1987, puis une stabilisation en 1988-1989, sont en légère augmentation en 1990. Pour les prochaines années, l'évolution devrait être une stabilisation des dépenses, tant pour les crédits affectés au réseau de transport que ceux portant sur les réservoirs souterrains de stockage de gaz ou ceux qui concernent la distribution.

Certes, la part du gaz dans le bilan énergétique de la France ne saurait augmenter de manière sensible, en raison d'une part d'une densité de peuplement relativement faible, comparée à celle de la plupart des pays voisins et, d'autre part, de l'existence d'une infrastructure importante de production d'électricité nucléaire. Mais il importe de permettre à Gaz de France d'équilibrer ses comptes afin d'assainir le plus rapidement possible sa situation financière.

La signature le 28 février 1991 d'un contrat d'objectifs entre l'Etat et Gaz de France a permis de rationaliser les relations entre l'autorité de tutelle et l'établissement, un certain nombre d'engagements ayant été pris par les deux parties. L'équilibre du contrat repose essentiellement sur le triptyque productivité-désendettement-tarifs.

Votre rapporteur se félicite du dialogue approfondi qui a permis l'élaboration de ce contrat d'objectifs. Il souhaite vivement que les orientations définies puissent être réellement appliquées, tant par Gaz de France que par l'Etat, au cours de la période 1991-1993.

2. Electricité de France

Le contrat de plan signé le 11 avril 1989, entre l'Etat et E.D.F. pour la période 1989-1992 clarifie les relations entre les pouvoirs publics et E.D.F.

Le double objectif de diminution du prix de l'électricité (-1,5 % par an) et de désendettement de l'entreprise (- 20 milliards de francs sur l'ensemble de la période) doit permettre à E.D.F. de proposer un prix du kwh durablement compétitif, ainsi que d'aborder la période de redémarrage des investissements, après l'an 2000, avec une capacité d'endettement restaurée.

Toutefois, les conditions climatiques des années 1989 et 1990 ont entraîné une modification des prévisions, d'une part en raison de l'exceptionnelle sécheresse qui a contraint E.D.F. à produire plus d'électricité à partir de combustibles fossiles, d'autre part en raison d'un hiver très doux qui a diminué les recettes d'E.D.F.

Ainsi, l'année 1989 s'est soldée par un déficit de 4,2 milliards de francs et l'année 1990 est juste équilibrée (+ 100 millions de francs).

Le désendettement n'a donc pu être amorcé qu'en 1990, à hauteur de 4,5 milliards de francs. Malgré cela, les perspectives envisagées pour 1991 et 1992 ne remettent pas en cause l'objectif de désendettement du contrat de plan. En 1992, E.D.F. devrait diminuer sa dette de 7,7 milliards de francs.

Par ailleurs, compte tenu du ralentissement du programme d'équipement nucléaire, la diminution du volume des investissements s'est poursuivie en 1990 et 1991, concourant ainsi au désendettement de l'entreprise. Cette baisse devrait se poursuivre en 1992, de façon à parvenir à un niveau d'investissements inférieur à 33 milliards de francs.

Situation financière d'Electricité de France

(millions de francs)

	1986	1987	1988	1989	1990
Investissements hors taxes	36.829	36.383	35.720	34.721	33.173
Endettement à long et moyen terme	247.400	249.500	256.600	252.400	243.000
- dont en francs	165.400	168.500	174.800	171.000	168.800
- dont en devises	82.000	81.000	81.800	81.400	74.200
Charges financières nettes (en pourcentage du chiffre d'affaires)	24.700 (18,4)	19.900 (14,7)	19.700 (14,8)	19.200 (13,0)	21.200 (13,5)
Résultat net	+ 573	+ 225	- 1.934	- 4.245	+ 100

Chacun pourra donc se féliciter du retour à un résultat bénéficiaire et de la stabilisation de la charge de la dette de l'entreprise à environ 13 % de son chiffre d'affaires. Mais, la réalisation du marché unique de l'énergie ainsi que les opportunités qui se font jour dans plusieurs pays pour un développement de l'activité d'EDF (en particulier, pour la fourniture d'électricité à l'ancienne Allemagne de l'Est, à la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Suisse, qui a décidé par référendum un moratoire de la construction de centrales nucléaires), rendent indispensable la poursuite de son assainissement financier.

Votre rapporteur souhaite que, pour E.D.F. comme pour Gaz de France, l'ajustement prévu des tarifs se fasse en temps voulu, afin de permettre un réel désendettement de ces deux entreprises.

Il regrette notamment que, dès l'annonce par E.D.F. d'un résultat bénéficiaire à hauteur probable de 1,5 milliard de francs pour 1991, le Gouvernement ait affirmé son intention d'en prélever une partie avant même la fin de l'exercice.

II - INTENSIFIER LA MAITRISE DE L'ENERGIE

A. UN CONTEXTE ENERGETIQUE NOUVEAU

Trois éléments dominant actuellement les perspectives énergétiques françaises :

- l'instabilité structurelle du marché international de l'énergie

La crise pétrolière de 1990-1991 a été de courte durée et de faible amplitude ; elle a cependant souligné l'instabilité du marché pétrolier et elle a eu des conséquences importantes sur la perception du marché pétrolier par ses différents opérateurs. Toutefois, le marché libre du pétrole, qui pour la première fois a été confronté à une crise, a bien fonctionné et, de plus, les économies occidentales se sont bien adaptées. Elles ont été aidées, en cela, par la faiblesse de l'activité économique dont les racines étaient antérieures à la crise.

Néanmoins, la crise a souligné les fragilités du marché pétrolier à l'égard du raffinage en particulier, mais aussi de la dépendance des approvisionnements vis à vis du Golfe, zone structurellement instable. Des tensions ne sont pas exclues à l'approche de l'hiver 1992 tant que les exportations koweïtiennes et irakiennes n'auront pas été restaurées. Sur le long terme, les facteurs de déséquilibre sont multiples : l'offre pétrolière se concentrera de manière croissante dans le Golfe persique. Par ailleurs, sur le plan de la demande, la consommation des pays en voie de développement, sous l'influence de la pression démographique, entraînera à la hausse la demande énergétique mondiale.

- la prise en compte croissante de la protection de l'environnement

En effet, la combustion des énergies fossiles contribue à l'essentiel des émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote, notamment responsables de la pollution acide, et de la production de gaz carbonique, l'un des principaux facteurs explicatifs de l'effet de serre.

- l'avènement du marché unique de l'énergie en 1993

L'objectif, reconnu par le Conseil des Ministres de la Communauté, est de réaliser la libre circulation de toutes les énergies en Europe et d'exploiter les complémentarités entre les Etats membres, dans un secteur qui représente près de 7 % du P.I.B. communautaire.

B. LA NOUVELLE AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

La loi du 19 décembre 1990, a prévu la création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie par la fusion de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.), de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (A.N.R.E.D.) et de l'Agence pour la qualité de l'air (A.Q.A.).

Beaucoup d'incertitudes entourent encore la mise en place définitive de cette nouvelle agence. Votre rapporteur le regrette, en particulier à un moment où la maîtrise de l'énergie est devenue une question déterminante tant au plan national, que communautaire ou mondial.

En effet, l'aggravation de la contrainte énergétique qui s'est affirmée avec la guerre du Golfe, la prise en compte croissante de la nécessité de protéger l'environnement et la préparation de l'échéance européenne devraient mobiliser toutes les capacités de l'agence.

Actuellement, les principales activités de l'A.F.M.E. se répartissent ainsi :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie qui absorbe 58 % du budget global de l'établissement ; elle concerne l'ensemble des grands secteurs de l'activité économique (agriculture, industrie, logements et bureaux, transports),

- les énergies nouvelles et renouvelables qui représentent 14 % du budget ; il s'agit d'aides diverses (photovoltaïque, éolien et petite hydraulique, biomasse, réseaux de chaleur et géothermie);

- les actions d'accompagnement et de soutien, pour 23 % du budget, permettant à l'agence de financer des études et des travaux d'évaluation économique, des dépenses de communication et d'information, de la formation ainsi que des projets internationaux.

Par ailleurs, l'agence, qui consacre 40 % de ses ressources à la recherche et au développement, a défini ses orientations en la matière dans un programme de recherche pluriannuel pour la période 1990-1994. Ce document décrit les produits à promouvoir pour améliorer la maîtrise de l'énergie et renforcer la régionalisation de ses interventions.

Les résultats constatés au cours des dernières années en matière d'économies d'énergie ont été positifs.

On estimait fin 1989 à 34 millions de tonnes d'équivalent pétrole l'importance de l'économie réalisée chaque année par rapport à la situation qui aurait résulté d'une consommation alignée sur la croissance des différents secteurs économiques depuis 1973.

Ces économies représentent un allègement annuel de 65 milliards de francs du déficit énergétique français sur la base du prix de la tonne équivalent pétrole importée de 1984.

Il importe néanmoins d'intensifier l'effort fourni jusqu'à présent en matière de maîtrise de l'énergie, sachant que le gisement d'économies d'énergie accessible aux prix actuels des énergies avec les technologies aujourd'hui disponibles, peut être évalué de 11 à 14 millions de tonnes équivalent pétrole dans l'habitat et le tertiaire, et de 4 à 5 millions de tonnes équivalent pétrole dans l'industrie ainsi que dans les transports, soit, en tout, 19 à 24 millions de tonnes équivalent pétrole.

Dans le domaine des transports notamment, la consommation d'énergie (43,1 millions de tonnes équivalent pétrole en 1989) est caractérisée par le plus fort taux de croissance de tous les secteurs. En conséquence, les actions spécifiques menées par l'AFME et l'Institut français du pétrole (IFP) avec les constructeurs automobiles en matière de recherche sur les véhicules économes et non polluants doivent être aujourd'hui renforcées dans le cadre des programmes de recherche et de développement technologique sur les transports terrestres.

Votre rapporteur souhaite à cet égard insister sur l'intérêt que peuvent représenter les carburants de substitution d'origine agricole dans le développement d'une politique de maîtrise de l'énergie.

• Une priorité budgétaire

Relancée en 1990, la politique de maîtrise de l'énergie est devenue une priorité en 1991 et le reste encore en 1992.

Le tableau ci-après en retrace l'évolution.

Crédits budgétaires de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie

(millions de francs)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
1. Crédits de fonctionnement (titre IV)							
Industrie LFI (chap. 45-91/10 et 30)	95,7	94,3	94,3	94,3	75,0	78	85,4
	4,4	--	--	--	--	--	--
Recherche LFI MC soutien des programmes	32	33,5	33,5	33,5	33,5	34,5	35,4
Annulations	10	--	2,08	--	--	--	1,09
Compensations par taxe du 08.04.83	--	+ 3,5	--	--	--	--	--
Plan social	--	--	+ 10	+ 7,9	--	--	--
Total fonctionnement	117,7	131,3	135,72	135,7	108,5	112,5	119,3
2. Crédits d'intervention (titre VI)							
Industrie :	584,36	200	269	248,75	248,75	288,75	303,7
Maîtrise de l'énergie (62-92/20)	(577,1)	200	269	--	--	--	--
Economie de matières premières (62-12/50)	(7,5)	--	--	--	--	--	--
Recherche :	330	315,2	200	180	190,17	185	194
Soutien des programmes (62-92/20)	(22,0)	(22,0)	(20,0)	(19,0)	(19,5)	(20,0)	(20,0)
Action de recherche (62-92/50)	(308,0)	(293,2)	(180,0)	(161,0)	(170,67)	(165,0)	(174,0)
Annulation (1) ou dotation complémentaire	--	- 170	- 8,94	+ 8,0	+ 2,5	--	- 21,8
Compensation par taxer du 08.04.83 (2)	--	--	--	--	--	--	- 9,3
Total interventions	914,6	345,2	460,6	436,75	441,42	473,75	466,6

(1) Comprenant les régulations au sens propre ainsi que les gages (gage européen, gage collectif budgétaire) et annulations de crédits internes au département.

(2) Cette taxe a été ainsi répartie :

. en 1983 : 500,0 MF - soit 419,0 MF sur la section industrie et 81 MF sur la section recherche

. en 1984 : 320,9 MF - soit 206,2 MF sur les interventions industrie, 95,7 MF sur les interventions recherche, 11,3 MF sur le soutien de programme et 7,5 MF sur le fonctionnement.

N.B. - Les crédits budgétaires ne se confondent pas avec le budget de l'A.F.M.E.

Pour mesurer l'évolution du budget propre de l'Agence (fonctionnement, intervention, il faut tenir compte :

- des autres ressources (reports, produits financiers, crédits affectés, transferts internes) ;

- du rattachement de la ligne de soutien de programme recherche 62-12/20 au budget de fonctionnement ;

- du Fonds spécial des grands travaux.

En 1992, la subvention du ministère de l'industrie au fonctionnement de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie progresse de 7,7 % passant de 85,4 à 92 millions de francs.

En revanche, la subvention d'investissement ne progresse que de 0,04 % en autorisations de programme, passant de 303,8 à 304 millions de francs, et diminue de 13,8 % en crédits de paiement, passant de 278,4 à 240 millions de francs.

Votre rapporteur estime donc que la priorité affirmée est fragile et que si l'on y ajoute les incertitudes liées à la mise en place de la nouvelle agence, la politique actuellement menée en matière de maîtrise de l'énergie ne paraît pas répondre avec suffisamment de poids aux évidentes nécessités.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION

L'année 1990 marque un ralentissement de l'activité dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Après trois années de croissance ininterrompue, le chiffre d'affaires n'augmente que de 2 % en volume, soit une progression trois fois moindre qu'en 1989. Ce recul se poursuit en 1991 : la production des industries manufacturières pourrait être inférieure de 1,5 % à celle de 1990.

Cette inflexion de la croissance est commune à tous les secteurs industriels. En revanche, les P.M.I. paraissent moins touchées que les grandes entreprises. En outre, malgré cette conjoncture défavorable, les investissements ont atteint des niveaux très élevés en 1990, avant de baisser en 1991.

Enfin, l'emploi industriel qui avait été sensiblement croissant en 1989 et au début de 1990, a commencé à se dégrader à la fin de 1990 pour se traduire par une baisse sensible des effectifs en 1991.

C'est dans ce contexte général qu'il convient d'examiner l'effort fait pour les pouvoirs publics en matière de politique industrielle et d'innovation, domaine prioritaire d'intervention qui représente à lui seul près de 80 % des autorisations de programme inscrites au budget de l'industrie.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des différents crédits de la direction générale des stratégies industrielles.

BUDGET DE LA DIRECTION GENERALE DES STRATEGIES INDUSTRIELLES

(en dépenses ordinaires et autorisations de programme
et en millions de francs)

(pourcentage)

Intitulés	Chapitres	LFI 1990	LFI 191	LFI 1992	Variation 1992/1991
I. Actions de soutien à la technologie dans l'industrie					
- ANVAR					
. Fonctionnement	44.04.20	169,51	200,81	202,31	+ 0,7
. Secrétariat d'Eureka	44.04.30	4,04	6,0	5,83	- 2,8
. Actions en faveur de l'innovation	66.01.51	841,64	959,68	1 139,00	+ 18,7
. Subvention d'équipement	66.01.60	3,43	3,6	4,00	+ 11,1
- Diffusion des techniques	66.01.52	200,00	200,00	288,00	+ 44,0
- Grands programmes - hors électronique	66.01.70	343,00	543,00	620,00	+ 14,2
- Grands programmes - électronique	66.01.80	300,00	530,00	2 443,25	N.S.
- Recherche en construction navale	64.93.20	10,00	--	--	
Total I		1 871,62	2 443,09	4 702,39	N.S.
II. Actions de soutien aux PMI					
- ENSCI - fonctionnement	43.01.90	3,05	3,0	2,95	- 1,6
- Organismes et actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises					
. ANCE	44.81.10	43,20	45,9	40,00	- 12,8
. ADEPA	44.81.30	29,00	28,8	28,00	- 2,7
. Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises	44.81.40	50,42	37,0	35,00	- 5,4
- Actions de développement industriel régional	64.92.10	371,00	348,58	304,00	- 12,8
Total II		496,67	463,28	409,95	- 11,5
III. Restructurations - conversion					
1. Aides aux entreprises en difficulté					
. Crédits de politique industrielle hors CIRI	64.96.10	30,00	19,81	31,00	+ 56,5
. Crédits de politique industrielle CIRI	64.96.20	70,00	39,61	100,00	+ 152,5
. Equipement naval : aide à la construction	64.93.10	945,00	821,99	845,00	+ 2,8
. Normed (coûts sociaux)	46.94.10	100,00	44,69	--	--
. Prestations sociales (mineurs de fer et des ardoisières)	46.93.20	177,60	175,79	160,00	- 8,9
Sous-total (III.1)		1 322,00	1 101,89	1 136,00	+ 3,1
2. Effort de conversion					
. Interventions dans le cadre du fonds d'industrialisation de la Lorraine	62.01.20	100,00	99,48	75,00	- 24,6
. Fonds de redevelopment industriel	64.96.30	100,00	39,61	200,00	+ 404,9
Sous-total (III.2)		200,00	139,09	275,00	+ 97,7
Total III		1 522,00	1 266,98	1 411,00	+ 11,3
TOTAL GENERAL		3 890,29	4 147,35	6 523,34	+ 57,3

Au total, l'action "politique industrielle et innovation" du budget de l'industrie augmente en 1992 de 23,6 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 13,5 % en autorisations de programme.

I - LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA TECHNOLOGIE DANS L'INDUSTRIE

Les dotations consacrées au développement technologique constituent la priorité du budget de l'industrie.

En très forte hausse par rapport aux précédentes lois de finances, ces crédits atteindront **4 702,4 milliards de francs en 1992**, se répartissant entre les dotations allouées à l'ANVAR et le soutien aux grands programmes.

A - LA DIFFUSION DE L'INNOVATION DANS LES P.M.I.

L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) constitue l'élément essentiel du dispositif de soutien à l'innovation dans les P.M.I.

La dotation budgétaire qui lui est allouée est en **augmentation forte et continue** depuis 1988. Elle a atteint 841 millions de francs en 1990, 959 millions de francs en 1991 et 1 139 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1992, soit une hausse de plus de 18 % des crédits par rapport à l'exercice précédent.

L'ANVAR a deux missions principales : **valoriser la recherche et financer des programmes d'innovation**, à l'aide d'une procédure spécifique dénommée aide à l'innovation. Ces aides peuvent concerner tous les stades du processus d'innovation. Elles prennent la forme d'une subvention (ou d'une avance remboursable en cas de succès) dont le montant peut atteindre 50 % des dépenses retenues sans toutefois pouvoir dépasser 40 % du montant du programme. Elles concourent également au renforcement technologique des petites et moyennes industries (PMI) par l'embauche de chercheurs.

Ainsi, en 1990, l'ANVAR a consacré 1 244 millions de francs d'aides aux entreprises et 171 millions de francs aux transferts recherche-industrie. La part des PME a représenté 88 % des crédits accordés. En outre, parmi ces entreprises, plus de 85 % étaient des entreprises de moins de cent personnes.

L'année 1991 a été marquée par le relèvement du seuil de l'aide à l'embauche de chercheurs, par la mise en oeuvre de la nouvelle aide au transfert, par le développement de l'aide au partenariat technologique européen pour favoriser la participation des PMI aux projets EUREKA, et par l'extension à dix régions du réseau de diffusion technologique.

Pour 1992, l'ANVAR devrait poursuivre son action en cherchant à :

- inciter à un effort accru de recherche industrielle dans les entreprises à basse et moyenne intensité technologique,

- assurer un effort spécifique auprès des moyennés et grosses PMI,

- favoriser les coopérations européennes, principalement sur les dossiers EUREKA,

- redéfinir l'action de valorisation en développant l'aide au transfert,

- développer le réseau de diffusion technologique.

Cette dernière action s'est progressivement mise en place au cours des dernières années afin de permettre aux PMI d'acquérir ou d'intégrer les technologies nouvelles. Trois domaines ont fait l'objet de procédures spécifiques :

- PUCE, qui vise à soutenir l'introduction de composants électroniques dans les produits et les procédés,

- LOGIC, qui a pour vocation d'aider les PMI à acquérir des logiciels à caractère industriel,

- PUMA, qui a pour objet de promouvoir l'utilisation de matériaux avancés.

Votre rapporteur se félicite du recentrage des crédits disponibles en faveur des PMI, ainsi que de la nette augmentation de ces dotations pour 1992. Il constate également, avec satisfaction, que la subvention de fonctionnement à l'ANVAR reste stable en 1992. Il s'était en effet inquiété en 1991 de la hausse sensible de ses moyens de fonctionnement qui pouvait laisser craindre un manque de rigueur dans la gestion interne de l'agence.

B - LES GRANDS PROGRAMMES

1. Les grands programmes hors électronique

La procédure des grands projets innovants a pour finalité d'accompagner les projets industriels de grande ampleur des entreprises, dans des activités encore peu concernées par les actions technologiques. Ces projets doivent être à finalité civile, novateurs, présenter un fort enjeu stratégique ou commercial et aboutir sur le marché dans un délai de moins de cinq ans.

A partir d'une analyse des besoins du développement technologique de l'industrie française, un certain nombre de thèmes prioritaires d'intervention ont été déterminés :

- les matériaux avancés ;
- les nouveaux produits de base pour la pharmacie, l'agro-alimentaire, la parfumerie, les cosmétiques et les détergents ;
- les machines intelligentes et flexibles ;
- l'électronique fiable et performante ;
- les grands procédés industriels innovants ;
- les transports terrestres (véhicule automobile propre, T.G.V. de troisième génération) ;
- l'environnement.

Les projets retenus bénéficient d'un soutien généralement sous forme d'avances remboursables, au taux maximum de 30 %, porté à 40 % quand le projet associe plusieurs entreprises ou des centres de recherche.

A la fin du premier semestre 1991, le bilan de ces grands projets montre que **52 projets représentant plus de 1,8 milliard de francs de dépenses de recherche** ont été soutenus pour un montant total d'aide de 534 millions de francs.

Ces projets intéressent un très large éventail de produits et procédés innovants, ainsi que de nombreuses branches de l'industrie.

Il faut y ajouter la participation au financement des programmes **EUREKA** auxquels le ministère de l'industrie a consacré 624 millions de francs en 1990.

Pour 1992, le soutien aux grands projets devra s'orienter vers de nouveaux domaines nécessitant un effort de recherche-développement important :

- les transports terrestres (sécurité routière, transport intermodal, conception-production-récupération des automobiles),

- la qualité des produits et de l'environnement (usine agro-alimentaire ultra-propre, qualité-épuración des eaux, traitement des déchets),

- la biotechnologie, notamment en matière de santé,

- l' "usine du futur" tendant à intégrer les outils et les systèmes.

2. Les grands programmes électroniques

De 1981 à 1990, les effectifs de l'industrie électronique française ont diminué de près de 9 000 personnes.

De même, les résultats du commerce extérieur dans le secteur de l'électronique, après s'être stabilisés depuis 1983 autour d'un déficit de 4 à 5 milliards de francs par an, ont enregistré une très forte dégradation en 1988 avec un déficit de plus de 17 milliards de francs, la détérioration étant particulièrement marquée en informatique et en ce qui concerne les composants. Le déficit de 1990 s'établit à **20 milliards de francs**.

A l'évidence, ces résultats démontrent, hélas, l'**inefficacité du programme d'action filière électronique (PAFE) 1982-1987**, effectivement mis en oeuvre de 1982 à 1986.

Désormais, les orientations industrielles visent à renforcer nos entreprises, en favorisant la relocalisation d'activités industrielles sur le territoire national, en confortant l'assise financière des groupes publics Thomson et Bull par le biais de dotations en capital, en accroissant l'effort de recherche et de développement, en améliorant des filières de formation aux métiers de l'électronique, enfin, en aidant à la diffusion des technologies dans le tissu industriel.

En outre, au plan européen, l'action mise en oeuvre vise à promouvoir une politique industrielle commune.

Sur le plan du financement, le soutien à la filière électronique est de deux ordres :

- les crédits d'intervention versés par le budget, soit 2 443 millions de francs en 1992,

- les dotations en capital aux deux entreprises publiques de ce secteur qui ont été de un milliard de francs en 1990.

Ces crédits sont consacrés en priorité à deux domaines :

- les composants avec le programme JESSI,
- l'électronique grand public, par le biais du programme de télévision à haute définition.

En 1992, hors dotations en capital, 1 874 millions de francs en crédits de paiement et 2 443 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation respective de + 30,4 % et + 13,5 % par rapport à 1991, devraient être consacrés à la filière électronique.

Votre rapporteur ne peut qu'approuver cette hausse des crédits, ainsi que l'orientation prioritaire définie par le Gouvernement en la matière.

Cependant, il tient à souligner que le soutien aux grands programmes technologiques, en particulier dans l'électronique, doit s'accompagner de la recherche d'une politique plus cohérente et harmonisée des pays européens, tant en ce qui concerne la définition de normes nouvelles, que du point de vue de l'ouverture des marchés publics et de la levée des frontières commerciales, faute de quoi les efforts importants risqueraient de rester vains, comme cela semble avoir trop été le cas jusqu'à présent au détriment de l'industrie européenne dans son ensemble.

En outre, votre rapporteur estime que le soutien aux grands programmes technologiques ne doit pas devenir un substitut à la faiblesse des dotations versées par l'Etat actionnaire aux entreprises publiques.

Enfin, votre rapporteur constate que dans son Rapport Public pour 1991, la Cour des Comptes a dénoncé, une nouvelle fois, certains des errements et gaspillages liés à la politique de la filière électronique, et en particulier l'échec de la mission qui avait pour but de développer la filière électronique française aux Etats-Unis.

C'est l'ensemble de ces inquiétudes qui justifient l'amendement de réduction des crédits de la filière électronique adopté par votre Commission.

II - LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Les actions de soutien aux PMI et au développement économique régional connaissent une **diminution sensible depuis 1989**, à nouveau constatée dans le projet de budget pour 1992.

Il convient toutefois de noter que d'autres crédits de politique industrielle en faveur des PMI progressent en 1992 et en particulier les aides à l'innovation dans le cadre de l'ANVAR.

Quoi qu'il en soit, votre rapporteur, tout en se félicitant de l'évolution générale favorable des crédits alloués aux PMI, ne peut que déplorer que le Gouvernement ait fait porter les mesures d'économies précisément sur les crédits de développement local, qu'il s'agisse des actions de développement industriel régional ou des subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises.

A - LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL REGIONAL

Les crédits consacrés aux actions de développement industriel régional, pour partie gérés de manière déconcentrée, atteignent en 1992, 344 millions de francs, en diminution de 4 millions de francs par rapport à 1991. Parmi ces crédits, 286 millions de francs concernent les contrats de plan Etat-régions.

Les grands axes retenus dans les contrats de plan Etat-régions pour la période du Xe Plan ont été de reconduire les Fonds régionaux d'aide au conseil (F.R.A.C.), de généraliser l'aide au recrutement des cadres, de soutenir l'investissement productique et d'inciter les collaborations recherche-PMI.

Enfin, les opérations spécifiques contractualisées sont recentrées autour d'un nombre de thèmes réduits : qualité-normalisation-certification, design, technologies, études-suivi de dossiers de capital-risque.

Votre rapporteur regrette, néanmoins, la dispersion des interventions destinées au développement économique local, même s'il reconnaît la nécessité de s'adapter le mieux possible aux réalités du terrain.

B - L'AMÉLIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Les subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises connaissent à nouveau une baisse sensible en 1992, de près de 8 %.

Votre rapporteur s'interroge sur les économies ainsi réalisées alors que le ministère de l'industrie affirme que *"l'amélioration de la compétitivité des entreprises constitue l'objectif essentiel de la politique industrielle menée par le Gouvernement"*.

Ainsi, l'Agence nationale pour la création d'entreprises (A.N.C.E.) voit sa subvention diminuer de 5,9 millions de francs. Il en est également ainsi pour l'Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie (A.D.E.P.A.) dont la subvention est réduite de 800 000 francs.

Les autres actions subventionnées visent à sensibiliser les entreprises, en particulier les PMI les plus dynamiques qui ne bénéficient pas des crédits traditionnels de politique industrielle, à un certain nombre de thèmes de nature à améliorer leur compétitivité, la qualité de leurs produits et leur productivité. Ces actions sont en très légère augmentation dans le projet de loi de finances pour 1992 (+ 388 800 francs).

Au moment où le soutien aux PME-PMI paraît représenter l'une des grandes priorités de la politique définie par le Gouvernement, la stagnation, voire surtout la diminution des crédits budgétaires devant concourir à l'amélioration de la compétitivité des entreprises témoigne d'une réelle incohérence.

Il en est également ainsi en matière fiscale. Le projet de loi de finances pour 1992 contient un certain nombre de dispositions en faveur de PME-PMI, en particulier une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés.

Or, cette mesure ne concerne qu'une faible partie des petite entreprises puisque celles-ci sont, pour au moins 70 % d'entre elles, des entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu.

Votre rapporteur s'interroge donc sur la portée réelle des mesures et du plan annoncés par le Gouvernement, car ceux-ci ne prévoient rien en faveur des entreprises individuelles, alors qu'il apparaît urgent d'alléger les charges et de faciliter la transmission de ces entreprises.

III - LES RESTRUCTURATIONS ET LA RECONVERSION

La tendance à la baisse des crédits consacrés aux restructurations et à la reconversion, inéluctable depuis plusieurs années, en raison de l'arrivée à terme des plans sectoriels lancés à partir de 1982 et de l'achèvement progressif des grandes opérations de restructuration, est inversée en 1992.

A - L'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Les crédits d'aide aux entreprises en difficulté et aux restructurations progressent d'un peu plus de 3 % pour atteindre 1 136 millions de francs en 1992.

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

- une hausse des crédits d'interventions pour l'aide à la construction navale qui atteignent 845 millions de francs en autorisations de programme et 1 085 millions de francs en crédits de paiement, en partie compensée par la clôture du plan social Normed au titre duquel une subvention de 44,69 millions de francs est supprimée,

- une forte hausse des actions de restructurations menées dans le cadre du CIRI ou hors CIRI.

En effet, la dégradation des résultats des entreprises industrielles et les forts risques qui pèsent sur certains secteurs comme le textile-habillement, l'électronique ou la construction navale justifient l'inscription de crédits en hausse sensible pour 1992.

Ainsi, pour les actions de restructuration suivies par le CIRI, les dotations prévues s'élèvent à 100 millions de francs en autorisations de programme et à 80 millions de francs en crédits de paiement, ce qui représente pratiquement un triplement des crédits votés pour 1991.

B - L'EFFORT DE CONVERSION

Après avoir beaucoup diminué depuis 1989, les dépenses de conversion doublent en 1992, atteignant 275 millions de francs.

La poursuite de l'effort de conversion engagé en faveur des bassins d'industries traditionnelles, purement touchés par les restructurations, passées ou en cours, des charbonnages, des chantiers navals et de la sidérurgie est confiée, d'une part, aux sociétés de conversion, au Fonds d'industrialisation de la Lorraine et au Fonds d'industrialisation des bassins miniers et, d'autre part, au Fonds de redéveloppement industriel, plus précisément chargé de la diversification des activités de ces bassins.

Les crédits destinés au **Fonds d'industrialisation de la Lorraine (F.I.L.)**, créé en 1984, diminuent notablement en 1992, passant de 100 à 75 millions de francs en autorisations de programme et de 30 à 5 millions de francs en crédits de paiement.

Ils ont désormais pour seul objet de financer des actions de diversification du tissu industriel, notamment en matière de transfert de technologie et de renforcement de l'encadrement dans les PMI.

En revanche, les crédits du **Fonds de redéveloppement industriel (F.R.I.)** sont multipliés par cinq en 1992, atteignant 200 millions de francs en autorisations de programme.

Créé par la loi de finances pour 1989, le F.R.I. a pour objet de permettre le redéveloppement de bassins dépendant trop fortement d'une mono-activité ou d'entreprises d'importance moyenne, en favorisant notamment l'émergence de nouveaux projets en provenance de P.M.E. en situation saine.

Votre rapporteur ne peut que constater l'augmentation, nouvelle en 1992 des crédits destinés aux restructurations et à la reconversion, essentiellement liés à la dégradation de la situation économique générale. Il souhaite néanmoins que l'on reste très vigilant pour que les secteurs qui pourraient bientôt être en difficulté ne soient pas soumis à de nouvelles charges ou contraintes, mais qu'à l'inverse ils puissent bénéficier de réels allègements et soient aidés et confortés dans leurs actions.

CHAPITRE VII

LA NORMALISATION, LA QUALIFICATION, LA METROLOGIE ET LA SECURITE DE L'APPAREIL PRODUCTIF

Depuis 1988 et dans la perspective du grand marché intérieur de 1993, la politique de normalisation et de qualité a été érigée et maintenue au rang de priorité, à tel point que sa part dans le budget de l'industrie s'est accrue de moitié.

Elle en représente aujourd'hui un peu plus de 2 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement, avec 383,6 millions de francs, et 1,5 % en autorisations de programme, avec 105,6 millions de francs.

I - LA POLITIQUE DE NORMALISATION

L'année 1992 est la dernière avant la mise en place du marché intérieur européen qui devrait notamment s'articuler autour de normes "harmonisées". Il est donc important que tous les efforts de normalisation faits au cours des dernières années soient poursuivis en 1992 pour que le maximum de secteurs puissent être couverts par des normes.

A. L'APPAREIL NORMATIF FRANÇAIS

L'appareil normatif français comprend trois éléments principaux :

- le **délégué interministériel aux normes** qui assure le secrétariat du "groupe interministériel des normes", qui exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de l'AFNOR et qui représente les pouvoirs publics dans les différentes instances concernées ; la création des bureaux de normalisation est en outre soumise à son agrément ;
- l'**Association française de normalisation (AFNOR)**, créée en 1926, qui rassemble les pouvoirs publics, les industriels et les consommateurs ; elle coordonne et diffuse les travaux de normalisation ; en outre, depuis 1984, elle est chargée de l'élaboration du programme de normalisation, de l'homologation des normes et de l'arbitrage de conflits éventuels ;
- les **bureaux de normalisation**, le plus souvent liés à des organismes professionnels ; ils établissent des projets de normes.

Outre ces instances qui emploient près de 500 personnes pour l'AFNOR et 350 personnes pour les bureaux de normalisation (dont 105 à l'Union technique de l'électricité), il faut compter sur le travail d'environ 20.000 experts réunis en plus de 2.000 comités, commissions ou groupes de travail, pour participer à l'élaboration de normes.

Jusqu'à la fin de 1975, l'AFNOR était financée par une taxe additionnelle à la patente qui lui était en partie reversée. Après la suppression de la patente, une subvention du ministère de l'industrie a été créée pour l'AFNOR.

La part de cette subvention dans le budget de l'AFNOR a été considérablement réduite, passant de 70 % à moins de 40 %. En effet, l'AFNOR a été encouragée à accroître ses ressources propres en diversifiant ses prestations.

Pour 1992, cette subvention s'élève à 119 millions de francs, progressant de 2 millions de francs par rapport à la dotation de 1991, soit en augmentation de 1,7 %.

Votre rapporteur souhaite souligner la grande qualité de l'appareil normatif français, reconnue d'ailleurs dans le monde entier. Il regrette cependant la trop grande indifférence qui règne encore en France à l'égard des normes, en particulier de la part des consommateurs, alors que leur importance est devenue fondamentale, à l'approche de la mise en place du marché unique européen.

B. LE PROCESSUS NORMATIF EUROPEEN

La résolution du Conseil des Communautés européennes en date du 7 mai 1985 a défini une **"nouvelle approche"** : les **"exigences essentielles"** de sécurité sont fixées par des directives dans chaque domaine ; en revanche, la détermination des voies et moyens permettant d'obtenir la sécurité recherchée est renvoyée à **des normes européennes** ou, par défaut et temporairement, à **des normes nationales**.

Les directives n°s 83/189 et 88/182 ont imposé en complément une procédure de consultation préalable à la publication par les Etats membres de toute norme et de toute règle technique. Les projets n'étant pas jugés conformes au droit communautaire font l'objet **"d'avis circonstanciés"** rédigés par la Commission ou par les Etats membres.

L'enjeu pour la France est donc d'influencer le processus normatif européen en participant activement aux travaux de normalisation entrepris à l'échelon communautaire de façon à ce que les normes européennes reflètent effectivement les caractéristiques des produits français.

Ainsi, par le biais de l'Opération **"Partenariat 92"**, lancée en 1988, la politique du Gouvernement a cherché à élargir le champ des partenaires de la normalisation, en encourageant notamment les initiatives des partenaires économiques qui prennent la responsabilité d'animer des comités techniques dans le cadre européen.

Actuellement, la France se place en deuxième position derrière l'Allemagne, en détenant **56 secrétariats de comités techniques** sur les 250 existants. Elle est par ailleurs très présente dans l'activité du Comité européen de normalisation.

II - LA POLITIQUE DE CERTIFICATION

La politique de certification comprend deux éléments indissociables : les essais et la certification proprement dite.

A. LES ESSAIS

Les essais jouent un rôle primordial dans l'activité technique, scientifique, mais aussi commerciale des entreprises dans les pays industrialisés. Ils sont l'un des rouages essentiels du mécanisme qui conduit un produit du stade de l'idée à celui du marché.

Il importe donc que les entreprises puissent disposer de laboratoires d'essais performants et que ces laboratoires soient organisés pour se faire connaître et apprécier à l'étranger afin de pouvoir délivrer de véritables laissez-passer techniques à l'exportation.

C'est dans ce contexte que depuis plusieurs années des efforts importants sont consentis pour faire du **Laboratoire national d'essais** un laboratoire à la mesure de ceux dont disposent les principaux partenaires de la France.

De fait, un développement important de son activité a pu être observé, dû à une meilleure adaptation de ses services aux besoins des utilisateurs, à une modernisation de ses équipements et à l'extension des domaines couverts.

En 1992, les crédits publics destinés au **Laboratoire** s'élèveraient à **71,4 millions de francs en dépenses ordinaires et à 15,9 millions de francs en autorisations de programme**, ce qui représente une stabilité par rapport à 1991, mais une augmentation par rapport aux années antérieures.

B. LA CERTIFICATION

La certification a pour objet de valoriser au plan commercial un produit ou un service. Elle consiste à faire connaître par un organisme tiers les caractéristiques ou les performances de ces produits ou services.

Depuis 1978, le ministère de l'industrie a mis en place une procédure de certification des produits, en prenant en charge l'agrément des organismes certificateurs et l'approbation des règlements techniques.

En outre, le ministère essaie de favoriser le regroupement du système de certification autour de la marque NF, marque de conformité aux normes gérées par l'AFNOR, dont la notoriété longtemps insuffisante s'est récemment accrue grâce à un important effort de promotion.

Cette marque NF devrait connaître un nouveau développement avec la création de la marque NF Environnement pour valoriser les produits n'ayant pas d'impact négatif sur l'environnement.

III - LA POLITIQUE DE QUALITE

La qualité est devenue un enjeu stratégique majeur dans un contexte de concurrence mondiale de plus en plus exacerbée. Elle constitue l'un des moteurs essentiels de la compétitivité moderne.

Or, en France, la pénétration de la qualité dans l'industrie est encore insuffisante : il existe en effet un écart significatif entre le niveau de prise de conscience des industriels et la réalité des pratiques industrielles.

A. LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Dans ce cadre, la politique menée par le ministère de l'industrie en faveur de la qualité s'oriente principalement autour de deux axes :

- **des actions de sensibilisation** : soutien de clubs "initiatives et compétitivité" ; concours "initiatives et qualité" lancés en 1987 et organisés par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ; étude sur "la qualité et les PMI" ;
- **l'amélioration de l'environnement technique et culturel des entreprises** : favoriser la mise en place et le fonctionnement des moyens techniques compétitifs (normes, laboratoires de métrologie et d'essais, organismes certificateurs...) ; coordonner le mouvement associatif, notamment par la création au début de 1991 du **Mouvement français pour la qualité** regroupant un certain nombre d'associations ; enseigner la qualité, notamment dans l'enseignement supérieur technique et commercial ; développer la recherche en qualité et le conseil en qualité.

Au bénéfice des entreprises, l'Association française pour l'assurance de la qualité, créée en 1988, examine les demandes de certification et fait alors un audit qualité suivant les normes internationales. Si le résultat est satisfaisant, l'entreprise se voit délivrer un certificat de l'AFAQ qui constitue un passeport privilégié pour l'exportation.

Pour les PMI qui souhaitent s'engager dans cette démarche, un soutien du ministère a été mis en place par le biais des Fonds régionaux d'aide au conseil (F.R.A.C.) et de l'aide au recrutement de responsables qualité.

B. LES CREDITS EN FAVEUR DE LA QUALITE

La dotation destinée à la promotion de la normalisation et de la qualité progresse légèrement dans le projet de loi de finances pour 1992, atteignant **20,9 millions de francs**.

Les aides aux investissements tendant au développement de la normalisation et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la qualité s'élèvent à **34,6 millions de francs**, en crédits de paiement, en augmentation de plus de **34 %** par rapport à 1991.

Votre rapporteur se félicite de l'accent porté cette année sur la politique de la qualité, à un moment où, à l'approche des échéances européennes, cet aspect paraît particulièrement déterminant pour le maintien de la compétitivité des entreprises françaises.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET
III. INDUSTRIE

MODIFICATIONS APPORTEES
PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Les amendements adoptés en deuxième délibération à l'Assemblée nationale sont de deux types :

- une mesure d'ordre qui, sans modifier le niveau global des crédits, prend en compte la transformation des écoles des mines en établissements publics administratifs, par réduction des crédits des chapitres 34-95 et 36-70 à hauteur de 31 millions de francs, et majoration équivalente des crédits du chapitre 34-96 ;

- des majorations, traditionnelles, liées à la réserve parlementaire :

3 millions de francs sur les moyens de fonctionnement des services de l'administration centrale (chapitre 34-96 article 10),

0,25 million de francs pour des actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises (chapitre 44-81 article 40),

2 millions de francs pour la prise en charge par l'Etat de prestations de chauffage et de logement au profit de certains mineurs pensionnés (chapitre 46-93 article 10),

0,6 million de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement pour des actions de développement industriel régional (chapitre 64-92 article 10),

1,5 million de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement pour des actions de restructurations industrielles (chapitre 64-96 article 10).

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992

Amendement

~~#~~

Article 42

ETAT C

Economie, finances et budget

III. Industrie

Titre VI

Crédits de paiement : + 1.990.822.000 F

Réduire ces crédits de : 65.000.000 F.

Réunie le mercredi 6 novembre 1991, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits de l'industrie (Economie, finances et budget - III. Industrie) pour 1992, sur le rapport de M. Bernard Barbier, rapporteur spécial.

La Commission a adopté, sur proposition de son rapporteur spécial, un amendement tendant à réduire de 65 millions de francs les crédits inscrits au chapitre 66-01 "Développement de la recherche industrielle et innovation", au titre des grands programmes du secteur de l'électronique.

La Commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter, ainsi amendés, les crédits de l'industrie (Economie, finances et budget - III. Industrie) pour 1992.